PROJET PÉDAGOGIQUE

JULES FERRY

2026 - 2027

Bienvenue à l'ALSH Jules Ferry !

JOUER

GRANDIR

PARTAGER

DÉCOUVRIR

ICI, CHAQUE JOUR EST UNE NOUVELLE AVENTURE !



CHARTRES

"Grandir ensemble !"

Les PEP 28

La solidarité en action

Sommaire



01 Présentation de la commune

02 Présentation de l’ADPEP28

03 Le projet éducatif de l’ADPEP28

04 Le constat

05 Les objectifs & Les moyens

06 L’évaluation

PREAMBULE

L'Accueil Périscolaire est un service facultatif mis en place par la commune au service des familles. La ville de chartres a pris la décision de confier ce marché à l'association ADPEP 28.

Les temps périscolaires, situés avant et après la classe, répondent à plusieurs besoins :

- Un mode de garde avant, après l'école
- Une prise en charge éducative en complément de la famille.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. Le périscolaire n'est pas une simple garderie, mais un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement, l'association et la ville de chartres ont fait le choix de le déclarer le Périscolaire de JULES FERRY auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). En respectant le Code de l'Action Sociale et des Familles, cette démarche garantit un meilleur cadre pour les enfants sur ces différents temps d'accueil.

> PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION:

LES PEP 28 AU SERVICE DE TOUS

Les PEP 28 – La solidarité en action

ÉDUCATION • INCLUSION • SOLIDARITÉ • ENGAGEMENT CITOYEN



Avec et pour tous les enfants, les jeunes, les familles !

QUI SOMMES-NOUS ?

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) sont un réseau associatif qui agit pour l'accès de tous à l'éducation, aux loisirs, à la culture et à l'accompagnement social, dans le respect des valeurs républicaines.

LA GOUVERNANCE DES PEP

Le président de la Fédération Générale des PEP

- Représente l'ensemble du mouvement PEP au niveau national.
- Défend les orientations et les valeurs de la fédération.
- Porte les projets associatifs auprès des partenaires institutionnels.

Le président des PEP 28

- Représente l'association départementale en Eure-et-Loir.
- Veille au développement des actions locales.
- Garantit le respect du projet associatif et des engagements pris auprés des partenaires et des usagers.

UN PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITÉ

La collectivité a lancé un appel d'offres sous la forme d'un marché public afin d'assurer la gestion et l'organisation du service concerné.

L'association PEP 28 a présenté sa candidature et a été retenue à l'issue de la procédure.



Le marché a été signé entre la collectivité et l'association.

Durée du marché : jusqu'en août 2027.

Cette collaboration permet de mettre en œuvre un projet éducatif et social de qualité au bénéfice des usagers et des familles.

Des projets au service des territoires !

NOS 4 VALEURS FONDAMENTALES

Des valeurs qui nous rassemblent et nous donnent du sens

LAÏCITÉ

Garantir le respect des convictions de chacun dans un cadre neutre, ouvert et respectueux de la diversité.

SOLIDARITÉ

Favoriser l'entraide, l'inclusion et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

ÉGALITÉ

Permettre à chacun d'accéder aux mêmes droits, aux mêmes opportunités et aux mêmes services.

CITOYENNETÉ

Encourager la participation, la responsabilité et l'engagement de chacun dans la vie collective.

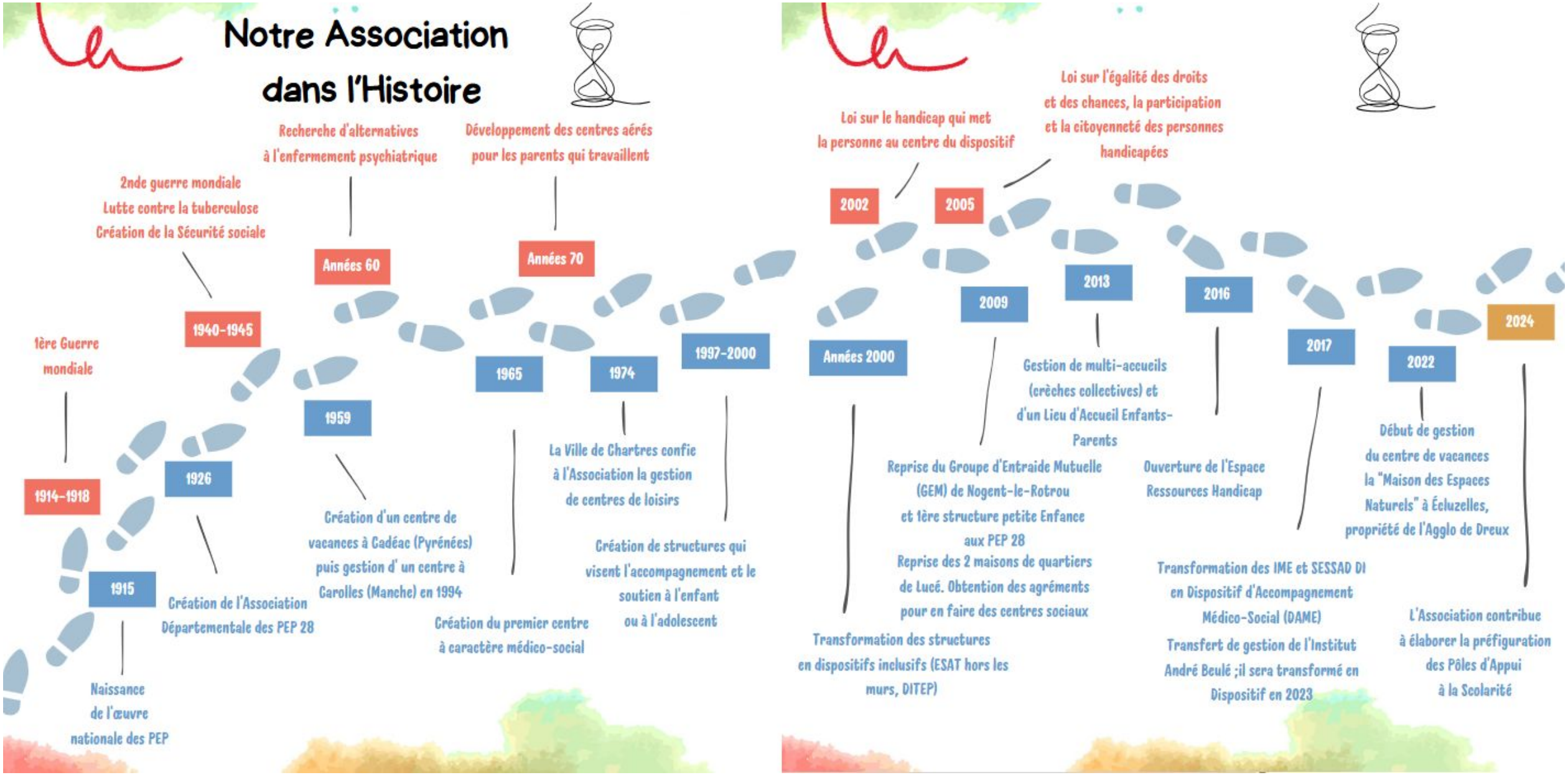
Agir ensemble pour une société inclusive, laïque, solidaire et citoyenne !



Les PEP 28 – La solidarité en action

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

> PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION HISTORIQUE:



NOS AMBITIONS

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ENSEMBLE
EN 2024-2028

AMBITION 1 : Promouvoir et accompagner la démarche d'autonomie et le pouvoir d'agir

Nous souhaitons que toutes les personnes soient libres de construire leur projet personnel et soient actrices de la société : ouvrir des espaces de parole, être attentif aux désirs, ouvrir les possibles pour proposer un accompagnement sur-mesure concerté et complémentaire.

- Faire connaître le projet de l'Association à chaque salarié et bénévole et le diffuser aux personnes accompagnées
- Encourager la personne à prendre l'initiative de son projet et à être actrice de son parcours
- Développer des espaces d'expression diversifiés avec les familles
- Développer des actions d'entraide, de tutorat et d'échanges de compétences, notamment inter-secteurs
- Accompagner les salariés dans le changement de posture professionnelle et l'évolution des pratiques.



AMBITION 2 : Contribuer à l'émancipation pour lutter contre les violences et les inégalités

Face à cette société inégalitaire, les déterminismes (contraintes sociales, économiques, culturelles) bloquent l'émancipation de chacun et engendrent des violences (internes et externes). Ils doivent être levés collectivement car ils sont un frein à la fraternité.

- Sensibiliser l'ensemble des salariés et bénévoles sur les questions des violences et des déterminismes
- Lutter contre les déterminismes
- Construire des indicateurs de diagnostic sur toutes les violences et les analyser
- En fonction des résultats, mieux cibler les actions à mener (culturelles, sportives, loisirs...) comme leviers d'émancipation et d'accès à la connaissance
- Garantir le soutien aux victimes de violence



AMBITION 3 : Tisser du lien social, faire des différences une force commune

Nous luttons contre les stéréotypes et accueillons l'autre de manière inconditionnelle car nous sommes convaincus que la différence fait société. Nous nous enrichissons de la valeur de l'autre, nous pouvons construire ensemble des liens sociaux grâce à ces différences.

- Proposer des espaces de rencontres, de dialogue et autres initiatives prenant en compte la parole de chacun (personnes accompagnées, bénévoles, salariés) et en favorisant le vivre ensemble
- Développer des actions culturelles qui favorisent la mixité notamment envers les personnes les plus isolées
- Porter nos convictions auprès de nos partenaires et acteurs locaux
- Favoriser les formations thématiques et transversales



AMBITION 4 : S'inscrire dans une démarche citoyenne écoresponsable

Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, nous avons une responsabilité citoyenne partagée, un rôle à jouer dans la préservation de notre environnement. Parce que chaque geste compte, modifions nos manières de faire et mettons en place des actions simples et efficaces.

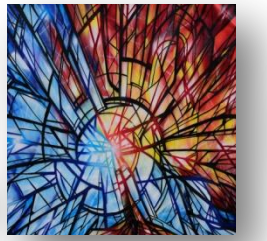
- Organiser et planifier la mise en œuvre de la politique associative écoresponsable
- Intégrer des réflexes environnementaux dans chacune des démarches
- Valoriser les habitudes écocitoyennes du quotidien
- Favoriser l'innovation, l'expérimentation, la créativité



> PRESENTATION DE LA COMMUNE:









Située aux portes de paris et des châteaux de la Loire, Chartres bénéficie d'une renommée internationale grâce à sa cathédrale.

Chef d'œuvre des XIIème et XIIIème siècle avec ses 4000 figures sculptées et ses 5000 personnages sur vitraux d'époques, la cathédrale de Chartres est inscrite au patrimoine de l'UNESCO.

Près de ce lieu incontournable, existe un patrimoine très riche.

- Le musée Internationale du vitrail
- Le musée des beaux arts
- Le conservatoire de l'agriculture
- La maison de l'archéologie



La ville conjugue culture et art de vivre, mêlant plaisir, découverte et richesse du patrimoine: Ses ateliers d'artisans et artistes suscitent la curiosité, l'envie (les maitres verriers, les mosaïstes, les grapheurs, les spécialités gastronomique,….)

- La maison picassiette
- Le Mentchikoff
- Le boulevard du graff
- Chartres en lumières



Chartres Business

CRC

Une position stratégique aux portes de l'Ile-de-France et au carrefour de 3 régions phares (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie).

La ville est très bien desservie, tant au niveau routier qu'au niveau ferroviaire, ce qui lui permet d'exporter facilement et d'être reliée à la France entière.

Chartres possède de nombreuses industries de fabrication allant de la pharmacie aux constructions en passant par la parfumerie.

- Guerlain
- Paco Rabanne
- Novo Nordisk
- Reckitt Benckiser
- Groupe Lorillard
- Groupe Lamirault

Chartres est aussi une ville dynamique en matière de sport. Derrière des infrastructures comme le complexe aquatique l'Odyssée et Hippodrome de Chartres, de nombreuses activités sportives sont pratiquées au sein de la ville. La ville dispose de plusieurs clubs évoluant au niveau national.



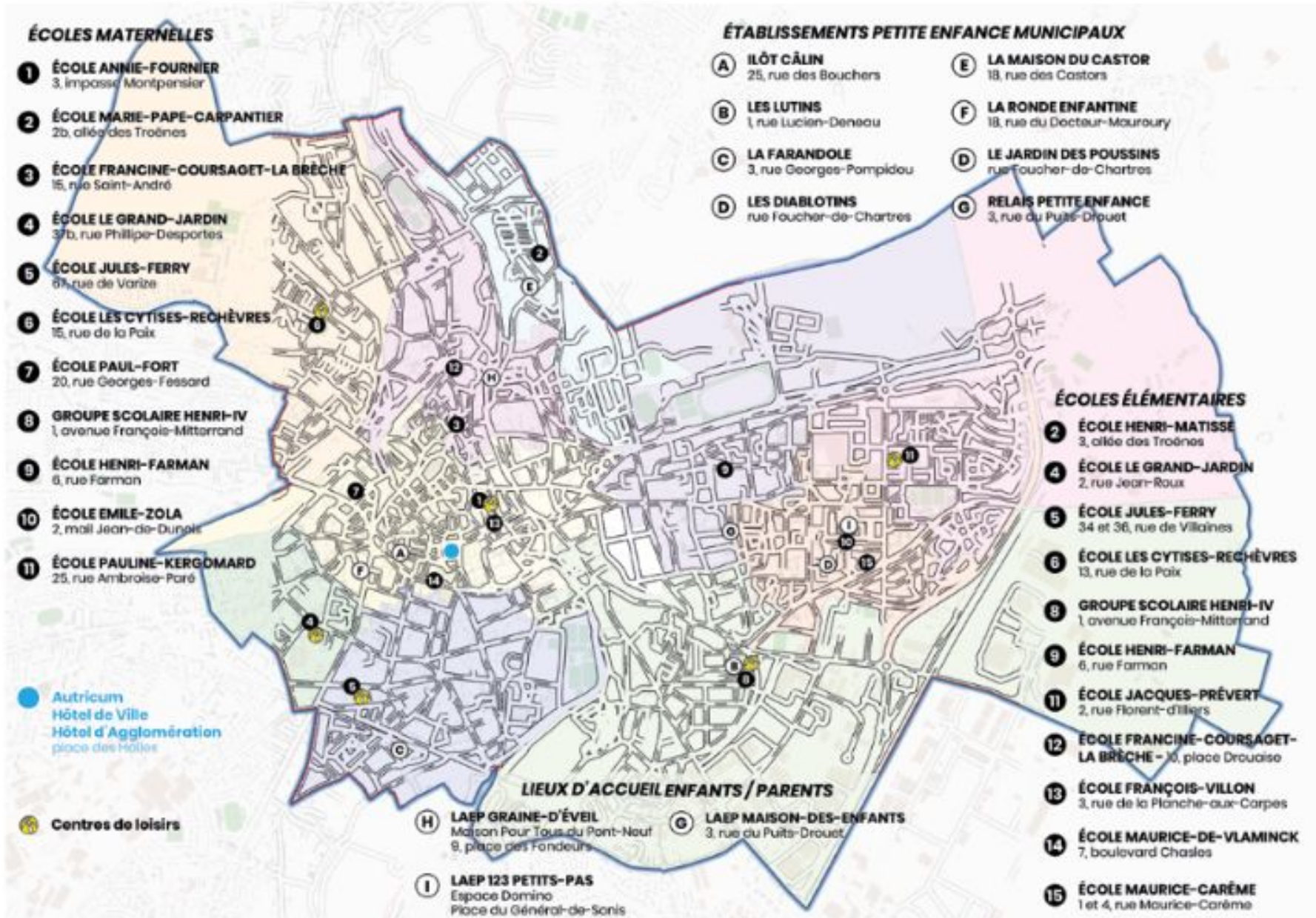
Qu’est ce que le projet pédagogique « périscolaire » ?

C’est un document élaboré par l'équipe d'animation qui définit les objectifs éducatifs, les méthodes et les activités proposées aux enfants lors des temps périscolaires, c'est-à-dire en dehors des heures de classe (le matin, le soir). Il s'agit d'un outil essentiel pour structurer l'accueil et l'encadrement des enfants.

Ce projet est conçu en fonction des valeurs éducatives de l’association ADPEP 28 et prend en compte les besoins des enfants, les ressources disponibles (humaines, matérielles, financières), ainsi que le cadre réglementaire et les installations spécifiques.

le projet repose aussi sur une volonté politique inspirée par la municipalité chartraine

> LE CONSTAT: « LA CARTE DES ÉCOLES ET PÉRISCOLAIRES DE CHARTRES »



> LE CONSTAT: « Quartier »

Un cadre de vie agréable

Le quartier offre un environnement calme et recherché. Les habitants sont globalement aisés et attachés à leur cadre de vie et à la vie locale.



Un habitat varié

- Appartements à proximité du centre-ville et de la gare.
- Maisons dans les secteurs plus résidentiels.
- Présence importante de propriétaires.



Une population diversifiée

- Une population mixte, composée d'actifs et de retraités.
- Des habitants souvent diplômés.
- Un taux de chômage relativement faible.



Des services accessibles

La proximité :

- des commerces,
- des transports,
- de la gare,
- des services publics,

facilite le quotidien des habitants.



Des écoles appréciées

Les écoles du secteur sont appréciées et participent à la qualité de vie du quartier.



Un quartier où il fait bon vivre

L'ensemble de ces secteurs favorise le vivre-ensemble, avec des habitants attachés à leur quartier et à la vie locale.

- Qualité de vie
- Proximité entre les habitants
- Accès aux services et aux transports
- Environnement résidentiel
- Dynamisme de la vie de quartier

Un quartier où chacun trouve sa place !

DE 3 À 6 ANS : LES MATERNELLES

ATTRIBUTS

- **Imaginaire :** identification, affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations
- **Dynamisme :** besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- **Découverte du monde :** de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel
- **Découverte de soi et de soi avec les autres** : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
- Apprentissage des codes et règles du **monde collectif**
- **Découverte de son corps, des deux sexes**, de leurs différences, peu pudique
- **Plaisir immédiat :** incapacité à se projeter dans un monde futur



BESOINS ET INTÉRÊTS

AFFECTIFS

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse



ATTITUDE DE L'ANIMATEUR

- Sécuriser, présence constante, vigilance, ne pas se prendre pour le papa ou la maman
- Valorisation
- Création d'un climat de sécurité affective, de confiance
- Adulte = modèle, référent, un repère stable
- Organisation « rigide »
- Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa dose d'affection en fonction de son individualité, de sa différence



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Contact physique : besoin de câlins, de tendresse, de caresses
- Le doudou, objet symbolique (à ne pas perdre surtout, avoir un nounours de rechange au cas où)

> LE CONSTAT: « LE PUBLIC MATERNELLE»

PHYSIQUES	◦ Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps ◦ Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements ◦ Non dissociation buste-jambe, gauche-droite ◦ Vivre et se reposer à son rythme, dormir ◦ Vite fatigué ◦ Grande importance de la vie quotidienne ◦ Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes ◦ Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens	◦ Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir, mais sait l'exprimer…. ◦ Patience, nombreuses répétitions, surveillance, vigilance ◦ Discrétion vis-à-vis du groupe dans certaines situations (pipi au lit, etc.) ◦ Peu pudique : faire attention !	◦ Expériences motrices : courir, sauter, nager, grimper, danser, etc. ◦ Expériences sensorielles, éveil des sens : éducation au goût, au toucher, à l'ouïe, à la vue ◦ Équilibrer les types d'activités sur le séjour et la journée. Repos après le repas, sieste ou activités tranquilles ◦ Changer souvent d'activité (20 minutes) ◦ Sous forme de jeu ◦ Manipulation d'outils et de matériaux divers transformables (terre, sable, boue, carton, bois, etc.)
PSYCHOLOGIQUES	◦ Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand ◦ Imiter pour se construire ◦ Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires ◦ L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction ◦ Besoin de jouer seul à certains moments	◦ Encouragement, confiance, sécurisation, rôle d'aide et non de « maternage » : accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire ◦ Il vérifie, explique, encourage ◦ L'autonomie s'apprend, elle ne s'acquiert pas toute seule ◦ Installation de locaux permettant à l'enfant de se débrouiller tout seul ◦ Respecter et valoriser le jeu de l'enfant même s'il vous paraît futile ◦ Prendre au sérieux ses histoires, les écouter. Elles sont très sérieuses ◦ L'enfant de 6 ans ne se considère pas comme un bébé	◦ Se servir seul, se laver seul, s'habiller seul, etc. même si l'adulte est toujours présent ◦ Séjour à thème, mascotte, tout doit être imaginaire : des petits pois au savon, du dortoir au poney, etc. ◦ Transformer le quotidien, le rendre ludique et magique ◦ Contes, histoires tous les soirs au coucher. Se déguiser, jouer à faire semblant ◦ Activités de création individuelle

> LE CONSTAT: « LE PUBLIC MATERNELLE »

INTELLECTUELS	◦ Acquisition du langage ◦ Ne sait pas lire ◦ Découverte du monde, les «pourquoi» ◦ Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets ◦ Construire et détruire ◦ Plaisir immédiat ◦ À 4 ans, compte jusqu'à 5 ◦ À 5 ans compte jusqu'à 20	◦ Ne pas lui parler « bébête », ce n'est pas cela qui va lui permettre d'apprendre avec finesse sa langue ◦ Lui donner de vraies réponses, ne pas mentir ou inventer ◦ Un enfant qui pose une question est capable d'entendre la réponse (Dolto) ◦ Aide et apprentissage, stimulation, encouragement ◦ Ne pas faire à sa place, faire avec ◦ Respect et valorisation des réalisations ◦ Coins adaptés	◦ Ritualiser les journées, les activités : régularité, répétition Expérimenter, inventer, créer ◦ Patouillage, barbouillage, gribouillage ◦ Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, libres ◦ Papiers déchirés, modelage, peinture avec les doigts, les pieds, cailloux, cubes, cartons, etc. ◦ Jouer avec les matières ◦ Découverte avec les travaux manuels ◦ Jeux autour des 5 sens
SOCIAUX	◦ Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation (école) ◦ Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes ◦ Grand sens de la propriété ◦ Premiers contacts avec la vie de groupe ◦ Dépendance vis à vis des autres, l'adulte surtout ◦ Peu de différences entre filles et garçons	◦ Protéger « la bulle personnelle de l'enfant », sa propriété sa voiture, son jouet, etc. ◦ Ne pas imposer le partage, éventuellement le suggérer	◦ Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition ◦ Besoin d'un coin personnel, aménagé ◦ Coin de chacun personnalisé, réservé à soi (le coin lit) : cartes, photos des parents, trésor ◦ Agir seul, jouer seul ◦ Aménager des « coins jeux » : poupées lecture, voiture, marchande, marionnettes, dessins

Je Suis Animateur.fr

ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de concience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

JeSuisAnimateur.fr
TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

JeSuisAnimateur.fr

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

> LE CONSTAT: « JOURNEE TYPE »

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

Accueil du matin
7h30 – 8h30

Ecole
8h30 – 11h20

Ecole
8h30 – 11h20

Repas & Temps libre
11h20 – 13h30

Repas & Temps libre
11h20 – 13h30



Fin de l’école - Etude
16h30

Fin de l’école - Etude
16h30

Goûter – Accueil du soir
16h30 -18h30

> LE CONSTAT: « ÉQUIPE D'ANIMATION »

DIRECTION

Benjamin

Directeur de l'ALSH

Présent le matin et le soir

ÉQUIPE DU MATIN

Loïc · Loseck · Caroline · Illona

ÉQUIPE DU SOIR

Aïcha · Illona · Félix · Ethan

NOS TAUX D'ENCADREMENT

MATERNELLE

1 animateur(trice) pour **10** enfants

ÉLÉMENTAIRE

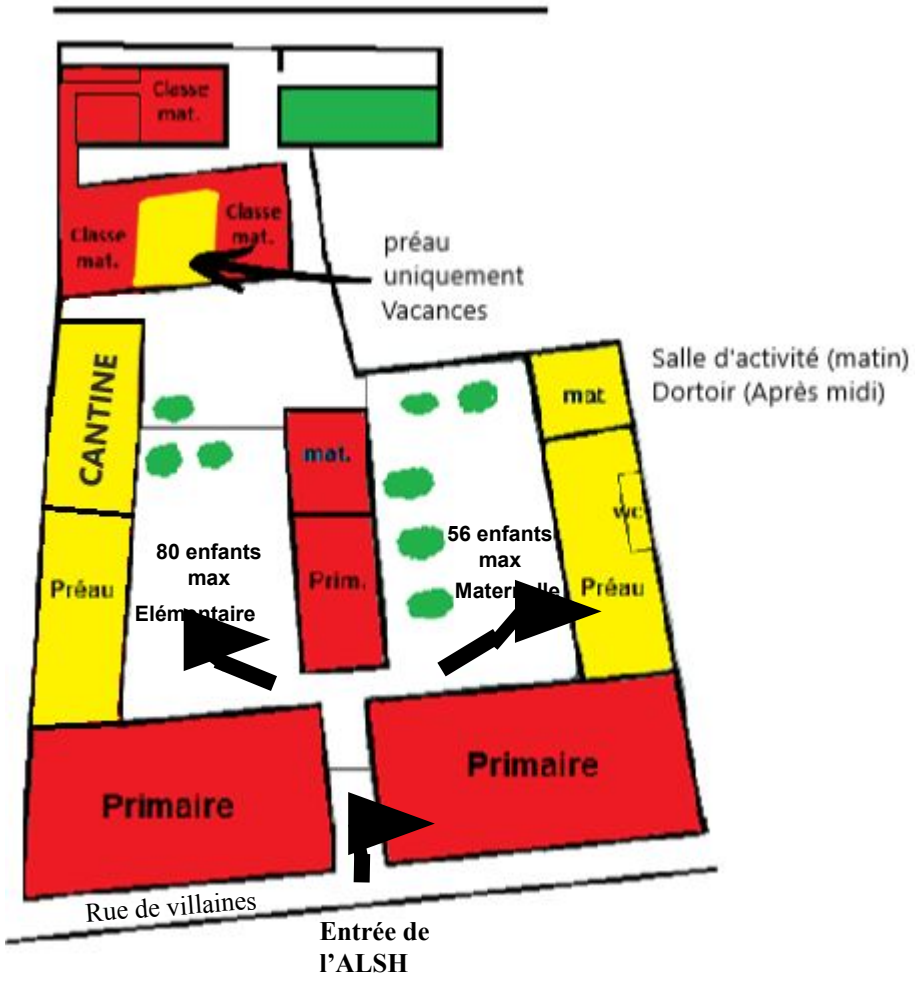
1 animateur(trice) pour **14** enfants

NOS VALEURS

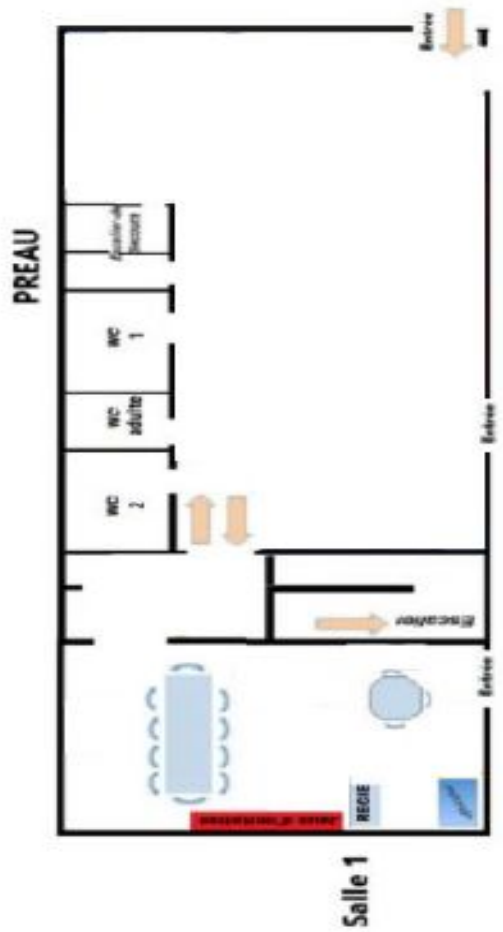
Une équipe à l'écoute des enfants et des familles

> LE CONSTAT: « LES LOCAUX DE LA STRUCTURE »

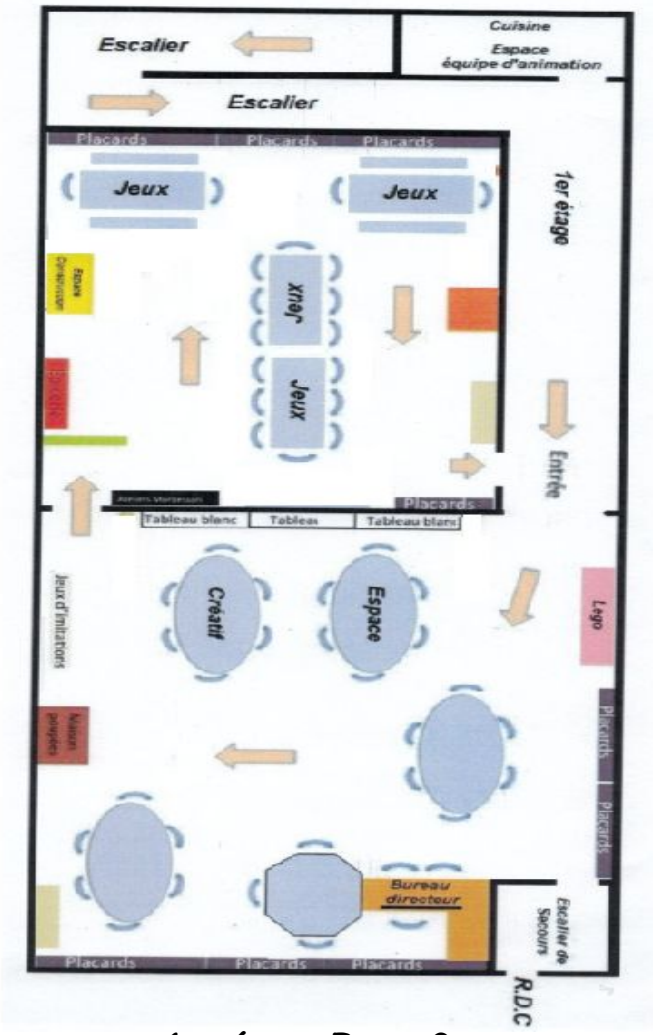
Vue générale



Plan R.D.C



RDC Ferry 2



1er étage Ferry 2

> LE CONSTAT: « LES ROLES DE CHACUN »

L'essentiel



Je ne suis pas en vacances



Je suis ponctuel, dynamique, tolerant, responsable (livret)



Je respect les enfants, les familles et les membres de l'equipe. (bientraitance)



Je respect le rythme des enfants. (les besoins)

J'assure la securite des enfants et des autres.
- Avoir une trousse de secours
- Soigner les enfants (si besoin)
- Connaitre les regles de securite
- Donner a boire regulierement



LA CHARTE DE L'ANIMATEUR "ALSH JULES FERRY"

Les savoirs

Je joue avec les enfants





Je participe et je respecte le projet pedagogique

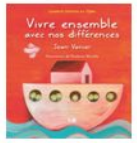


Je participe a toutes les activitees du sejour (Ex: Baignade, etc...)



J'anticipe en prenant des initiatives pour le bien des enfants et de l'equipe

J'observe, j'ecoute, je communique en partageant avec l'equipe



Je m'investie,
- en apportant des idees,
- en preparant des activitees
- en sensibilisant les enfants

(histoire, deguisement, etc..)



Quand je ne sais pas je demande



Je participe a la vie quotidienne
- En accueillant les familles
- En accompagnant les enfants

(vetements, toilette, repas, sieste, gouter, entretiens du materiel)

J'aide mes collegues si besoin.

- Un jour je fais ci
- Un jour je fais ca

(Roulement des taches a effectuer)

Je compte et je recompte les enfants a chaque deplacement d'un endroit a un autre pour eviter d'oublier un enfant





ORGANISATEUR DU SÉJOUR



DIRECTEUR ANIMATEURS

FACTOTUM SERVICE LINGÈRE

ASSISTANT SANITAIRE

ÉCONOME

ÈQUIPE D'ANIMATION



ANIMATEURS

ASSISTANT SANITAIRE

SERVICE

ÈQUIPE TECHNIQUE



MENAGE



CHAUFFEUR BUS (TRANSDEV)



CUISINIER (RCBC)



ENFANTS

> LE CONSTAT: « LES ROLES DE CHACUN »

Dans un accueil périscolaire, l'enfant est au cœur de nos préoccupations. Notre tâche principale est de permettre à l'enfant d'évoluer dans un lieu propice afin qu'il puisse devenir un individu maître de son corps (physique et psychologique), sociable, tolérant et respectueux.

Nous intervenons auprès de ses enfants seulement quelques heures par semaine. Il est primordial de travailler avec les familles dans ce sens. Le principe de Coéducation est prépondérant dans nos pratiques et nos manières de travailler.

L'animation auprès d'enfant est souvent faite de petite victoire, d'une évolution lente et progressive. L'équipe d'animation se doit d'être dotée d'un certain nombre de qualités et de compétences indispensables au bon accompagnement de l'enfant : savoir se remettre en question, être patient, savoir écouter et être bienveillant.

C'est avec cette recette que nous nous présentons comme Co-éducateur à l'enfant dans les aspects de sa vie à l'accueil périscolaire.



> LE CONSTAT: « Fonctionnement »

Accueil du matin (7h30 – 8h30)

Procédure d'accueil

- Les familles sonnent à leur arrivée.
- Pour les maternelles : un animateur descend les accueillir.
- Pour les élémentaires : l'animateur descend uniquement à la demande de l'enfant ou de la famille.
- Les parents peuvent, s'ils le souhaitent, accompagner leur enfant jusqu'à la salle d'accueil.

- 7h30 – 8h15 : arrivée échelonnée des enfants, pointage des présences.
- 7h40 - 8h10 : Activités (choix de l'enfant) entre atelier physique, jeux ou bricolage
- 8h15 : vérification et report des présences sur les fiches de liaison.
- 8h15 – 8h25 : départ vers les classes : porte fermée (périscolaire)

Les élémentaires sont accompagnés jusqu'à la cour.
Les maternelles sont accompagnés et remis au corps enseignant: Une fiche de liaison est remise aux enseignants précisant C = Cantine & G = Garderie

Objectifs

- Offrir un accueil chaleureux et rassurant.
- Favoriser l'autonomie des enfants dès le matin.

Activités proposées

- Jeux calmes et de socialisation : dînette, poupées, constructions…
- Lecture, dessin, jeux de société.
- Petits ateliers créatifs ou de décoration.
- Atelier physique

Accueil du soir (16h30 – 18h29)

Procédure d'accueil

- 16h20 - 16h30 : récupération des enfants dans les classes.
- 16h30 -17h05 : rangement des affaires, passage aux toilettes, puis goûter.
- 17h05 – 17h45 : activités variées (jeux, ateliers, détente).
- 17h45 - 18h00 : Rangement et départ pour les dernières familles ayant pris la formule 16h30-18h00
- 18h00 - 18h29 : Temps de garderie pour les familles ayant choisi le supplément
- 18h30: Fermeture des lieux

- Le goûter se déroule en extérieur dans la cour maternelle, à l'ombre, lorsque les conditions météorologiques le permettent. En cas de mauvais temps, il est organisé dans la salle jaune à l'étage.
- Le départ des enfants se fait de manière échelonnée en fonction de l'arrivée des parents. Les familles sont invitées à rentrer dans la structure pour récupérer leur enfants

Objectifs

- Offrir un accueil du soir chaleureux et bienveillant après la journée de classe.
- Permettre aux enfants de se détendre, s'amuser et s'épanouir à travers des activités adaptées.
- Encourager l'autonomie et la prise d'initiative dans un cadre sécurisé et apaisant.
- Créer du lien avec l'école et les familles

Activités proposées

- Activités calmes et de détente : lecture, dessin, jeux de société, jeux symboliques (dînette,…).
- Activités dynamiques : jeux sportifs, chansons, jeux collectifs.
- Ateliers créatifs : décoration, bricolage selon les envies et les idées des enfants.

Surveillance et sécurité

- Aucun enfant ne doit rester seul dans une salle.
- Les animateurs s'assurent que chaque enfant rejoint bien sa salle d'accueil.
- Les passages aux toilettes se font toujours accompagnés.
- Vérifier qu'il ne reste plus d'enfant dans les toilettes et le préau avant de remonter

Cas particuliers

Nouvel enfant ou enfant non inscrit ⟶ prévenir immédiatement Benjamin.
Si la famille souhaite remettre un dossier mercredi, vacances ⟶ envoyer la famille vers le siège.
Si la famille souhaite payer le périscolaire ⟶ envoyer la famille vers benjamin.
Aucun enfant ne doit circuler seul dans les couloirs ou à l'extérieur.

Voir le dossier annexe pour les informations complémentaires

> LE CONSTAT: INFORMATION DIVERSES

Le repos

Uniquement si l'enfant le demande.

Les transports

Ils sont assurés par l'équipe d 'animation. L'équipe d'animation traverse la cour pour emmener ou ramener les enfants

Le goûter

Les familles fournissent le goûter. L' équipe d'animation veille à ce que les enfants puissent le prendre dans de bonnes conditions.

La sécurité incendie

Concernant la procédure de l'exercice d' évacuation. (Voir annexe)

.



Les relations

Etre présents dans le couloir d'entrée pour accueillir les familles. Les informer en cas de réussite ou problème avec leur(s) enfant(s), de changement de programme… Tenir compte de leurs remarques, besoins…

.

Pharmacie, Médicament, PAI

Les pharmacies sont située dans l'armoires (Voir sur le plan des locaux matérialisé par une croix rouge.

La procédure concernant les blessures, l'administration de médicament ou de PAI (Voir annexe n°7,8,9).

Les Partenaires

La ville de Chartres
Les accueils de loisirs gérés par l'AD PEP 28
DDETSPP d'Eure-et-Loir
La PMI (Protection Maternelle Infantile d'Eure-et-Loir)
La CAF (Caisse d'allocation familiale)

L'hygiène .

Une personne de ménage employée par l'association effectue l'entretien des locaux (voir annexe).

L'EARS est un dispositif éducatif et pédagogique destiné aux enfants et aux adolescents.

(voir Annexe pages 41 à 44)

Les objectifs principaux
Connaissance de soi : approche axée sur le vivre-ensemble, le respect du corps et des émotions
Relation aux autres : apprendre le respect mutuel, l'empathie et le sens du consentement (s'exprimer et écouter un OUI ou un NON)
Dimension affective et sexuelle : aborder de manière adaptée à l'âge

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent. Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu intervenants dans notre accueil pour mineurs :

Nous proclamons comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
Nous garantissons l'égalité de genre au sein des activités que nous mettons en œuvre.
Nous veillons à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.
Nous abordons les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.
Nous sommes formés à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connaissons leurs différentes formes et savons comment agir dans la structure.
Nous exerçons la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et nous nous engageons à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de notre organisation.

> LES OBJECTIFS & LES MOYENS

Problématique : Comment accompagner les enfants en s'appuyant sur l'influence positive du groupe ?

Objectifs généraux n°1: **Développer l'autonomie, la responsabilité et le respect mutuel**

→ L'objectif est de permettre à l'enfant de trouver progressivement sa place dans le collectif et de devenir davantage acteur de ses temps périscolaires.

Objectifs opérationnels

- → Participer à l'élaboration et au respect des règles de vie collective
- → Être capable de réaliser certaines tâches seules
- → Observer, respecter les autres, le matériel et les espaces
- → S'engager dans une activité et être capable d'aller jusqu'au bout de celle-ci

> LES OBJECTIFS & LES MOYENS

Problématique : Comment accompagner les enfants en s'appuyant sur l'influence positive du groupe ?

Objectifs généraux n°1: **Développer une influence positive sur le groupe**

↳ L'objectif est d'amener les enfants à comprendre l'importance de leurs comportements sur le fonctionnement du groupe et à favoriser une dynamique collective positive

Objectifs opérationnels

- → Apprendre à coopérer avec les autres
- → Encourager les autres de manière positive
- → Être capable d'exprimer sa pensée tout en écoutant et en respectant celle des autres
- → Identifier les comportements pouvant avoir une influence positive ou négative sur le groupe

Des responsabilités pourront être confiées afin de faciliter les différents temps de transition, de favoriser l'autonomie et de contribuer au maintien d'un climat calme et serein.

Les enfants pourront collectionner des cartes représentant différents super-pouvoirs. Lorsqu'un enfant adopte un comportement positif, respecte les règles ou fait preuve de responsabilité, il gagne une carte. À l'inverse, en cas de comportement inapproprié, une carte peut lui être retirée. Ce système permet de responsabiliser les enfants, de les encourager à adopter de bons comportements et de leur faire comprendre que leurs actions ont des conséquences.

Un tableau avec pictogrammes sera mis en place afin que les enfants puissent visualiser facilement la rotation des activités au cours de la semaine.

Une réunion d'équipe de deux heures est organisée chaque mois. Le reste du temps est dédié à la préparation individuelle des ateliers et des projets d'animation. Les temps de réunion seront co-construits tout au long de l'année afin de répondre aux besoins de l'équipe et aux objectifs du projet pédagogique.

Atelier du matin: 7h40 - 8h10			
Caroline	Loïc, Benjamin	Illona	Loseck
On se bouge (Réveil musculaire)	Jeux de société	Activités manuelles	Activités manuelles

Atelier du soir: 17h10 - 17h45		
Jour	**Activités manuelles**	**Activité sportive**
Lundi	Ilona & Aïcha	Benjamin & Félix
Mardi	Aïcha & Benjamin	Ilona & Félix
Jeudi	Félix & Ilona	Benjamin & Aïcha
Vendredi	tous ensemble Puzzle, lecture, jeux de société et récréation –	

L'ÉVALUATION

L'équipe d'animation observe l'enfant dans son évolution

- A chaque période de vacances un point sera fait en réunion d'équipe

- Les différents critères sont:



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Accueils périscolaires et Accueils de Loisirs

Ville de Chartres



gérés par l'Association des PEP 28
3, rue Charles Brune
28 110 LUCE

Horaires d'ouverture du Siège Social :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
Le vendredi de 13h30 à 17h30.

Site Internet : http://lespep28.org
Mail : secretariatchartres@pep28.asso.fr

1

Disponible:

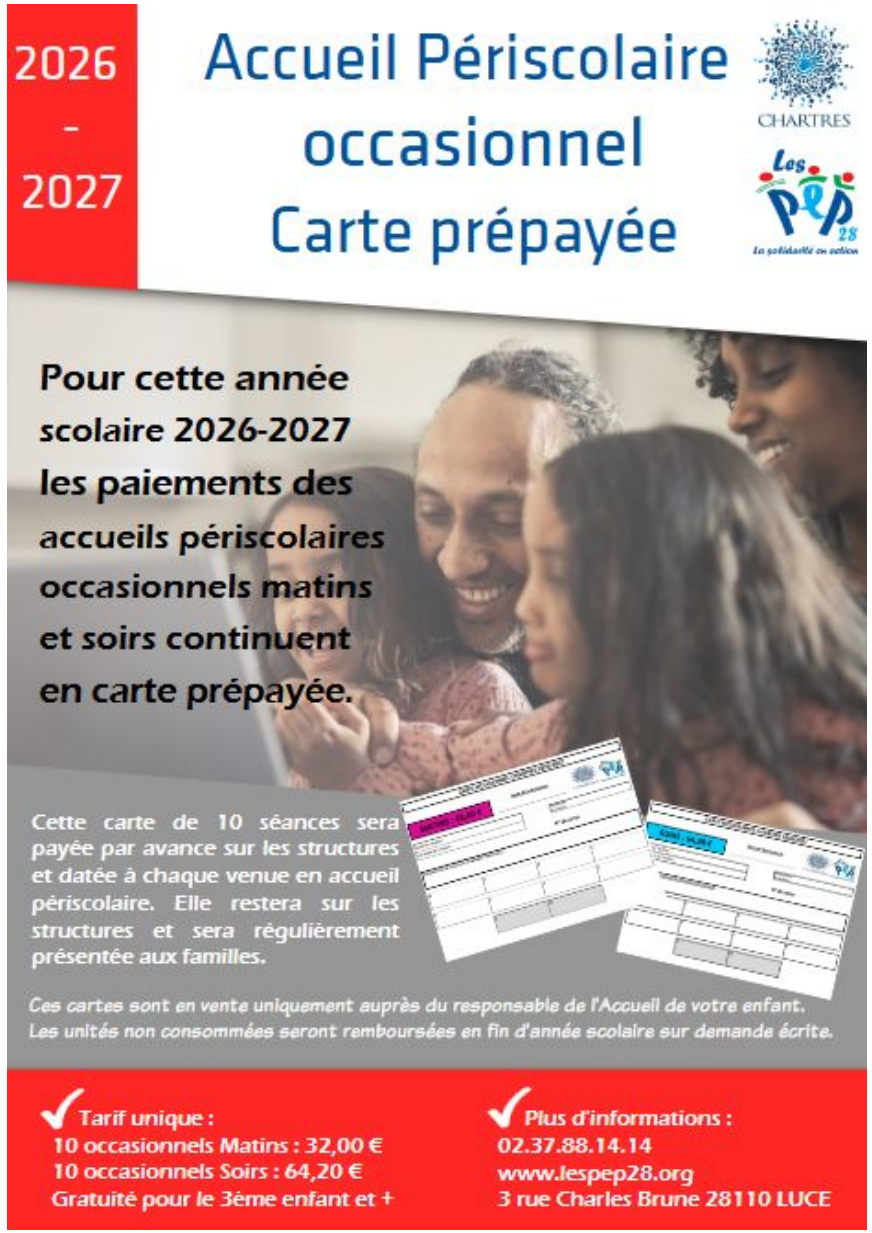
https://lespep28.org/wp-content/uploads/2026/08/Reglement-de-fonctionnement-Activites-PEP-28-Ville-de-Chartres.pdf

TARIFS ENFANTS

Les tarifs peuvent être mis à jour après délibération du conseil municipal.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
Facturation mensuelle

		Forfait annualisé facturation mensuelle	Occasionnel tarif à la prestation	Remarques
Maternelles et Maurice de Vlaminck (matin)	Accueil du matin 7 h 30-8 h 20	22,32 €	3,20 €	Gratuité à partir du 3e enfant inscrit
	Accueil du soir 16 h 30-18 h 00	44,61 €	6,42 €	
	Accueil du soir 16 h 30-18 h 30	56,52 €	–	
Élémentaires	Accueil récréatif 16 h 30-17 h 00	Gratuit sur inscription		
	Études surveillées 17 h 00-18 h 00	Enfants chartrains	Tarifs mini : 10 € / Tarifs maxi : 20 € / Tarifs unique : –	
			Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus	
		Enfants non chartrains	– / – / 25 €	
	Garderie 18 h 00-18 h 30	11,91 € / mois	Gratuité à partir du 3e enfant	



FICHE DE SANTÉ ET RENSEIGNEMENTS

(Une fiche par enfant) DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM DU MINEUR : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____/_____/_____

SEXE : F ☐ M ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1. VACCINATIONS

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PAGES NOMINATIVES DU CARNET DE VACCINATIONS DE L'ENFANT CONCERNÉ (avec le nom et prénom de l'enfant concerné sur chaque page)

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

- Suit-il un traitement médical ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

- Votre enfant est-il en situation de handicap ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez nous transmettre une attestation AEEH obligatoirement.

- **ALLERGIES : ALIMENTAIRES**..... ☐ **Oui** ☐ **Non**
  MÉDICAMENTEUSES..... ☐ **Oui** ☐ **Non**
  AUTRES *(animaux, plantes, pollen, etc., ...)* ..... ☐ **Oui** ☐ **Non**
  Préciser : .....

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? Oui ☐ Non ☐

Si oui préciser :

.....

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?

Oui ☐ Non ☐ *Si oui, joindre le document obligatoirement.*

Date de validité : .....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	*N° de dossier :*

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles de contact, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4. RESPONSABLE(S) DU MINEUR

- **Responsable N°1 :**

NOM : ..... **Prénom :** .....
TEL. n°1: ..... **TEL. n°2 :** .....
@ : .....

- **Responsable N°2 :**

NOM : ..... **Prénom :** .....
TEL. n°1: ..... **TEL. n°2 :** .....
@ : .....

5. PERSONNE(S) HABILITÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT ET/OU À PREVENIR EN CAS D'URGENCES *(Autres que parents)*

NOM : ..... **Prénom :** .....
TEL. n°1: ..... **TEL. n°2 :** .....

NOM : ..... **Prénom :** .....
TEL. n°1: ..... **TEL. n°2 :** .....

AUTORISATION DE PARTIR SEUL A LA FIN DE L'ACTIVITÉ

J'autorise mon enfant élémentaire, à partir seul après les activités qu'il fréquente et assume l'entière responsabilité de cette demande et décharge les PEP28 de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant. Oui ☐ Non ☐

AUTORISATION DE PRISES DE VUES

J'autorise l'équipe d'animation à prendre des photos pendant les activités, les sorties ou les fêtes, à titre gracieux, de mon enfant mineur et à utiliser son image pour nos différents outils de communication. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit commun, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus à ce jour.

Oui ☐ Non ☐

☐ J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur (interventions médicales et/ou chirurgicales).

☐ Je n'autorise pas le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur (interventions médicales et/ou chirurgicales).

Je soussigné(e) .....,
responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date :..... Signature :

INFORMATION AUX FAMILLES

CHARTRES

Retard familles

L'inscription d'un enfant aux services périscolaire et extrascolaire engage la famille au respect du règlement intérieur mis en place pour ce service et le respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure (rappel au dos de ce document).

Le responsable de l'accueil périscolaire remettra dorénavant ce présent document aux familles en retard qui devront le remplir sur place et le remettre au salarié présent afin de respecter la procédure ci-dessous du règlement intérieur :

Extrait du règlement intérieur sur la question des retards (page 6)

« En cas de retard exceptionnel et imprévu des parents, les encadrants devront par correction être prévenus par téléphone ; cela leur permettra de rassurer l'enfant. En cas de retard après 18h30 (et après 18h pour les enfants inscrits au périscolaire en forfait 16h30-18h et le mercredi et vacances sans forfait complémentaire 18h30), une indemnité de retard de 10 euros sera facturée pour tout quart d'heure entamé. Des retards trop réguliers après 18h30 pourront entraîner le refus définitif de l'accueil de l'enfant. »

Ce jour, l'enfant,

Nom : .....
Prénom : .....
Lieu de périscolaire : .....
Horaire prévu de départ : .....
Horaire de départ : .....
Date du retard : .....
Pris en charge par : .....

Salarié PEP 28 présent :

.....

Signature parent : .....

Vous recevrez donc prochainement la facture qui correspond à ce retard.

L'équipe des PEP 28

Association des PEP28

INFORMATION AUX FAMILLES

CHARTRES

INFORMATION HORAIRES STRUCTURES CHARTRES

Madame, Monsieur, voici un rappel des horaires de votre structure :

PERISCOLAIRES

MATIN : 7h30-8h20 (Maternels et élémentaires)

SOIR : 16h30-18h (Maternels)

GARDERIE : 18h-18h30 (uniquement les enfants inscrits et en forfait maternels et élémentaires)

MERCREDIS

MATIN : 7h30-9h (Accueil échelonné)

SOIR : 17h-18h (Départ échelonné)

GARDERIE : 18h-18h30 (uniquement les enfants inscrits et en forfait)

VACANCES SCOLAIRES

MATIN : 7h30-9h (Accueil échelonné)

SOIR : 17h-18h (Départ échelonné)

GARDERIE : 18h-18h30 (uniquement les enfants inscrits et en forfait)

Nous nous permettons de vous rappeler que les structures ferment donc leurs portes à 18h30. Nous vous prions donc de vous organiser pour récupérer votre enfant et être sortis de la structure pour 18h30.

Pour toute question relative à cette information ou sur toute autre question concernant les centres de loisirs chartrain, n'hésitez pas à contacter :
Aurélien Poulain, Coordonnateur pour les PEP 28 au 06 27 74 60 87.

Association des PEP28
3, rue Charles Brune 28110 Lucé
Tel : 02.37.88.14.14

TROUSSE DE SECOURS

Il est recommandé d'équiper sa trousse de secours des produits et matériels ci-dessous :

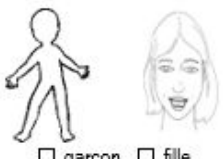


Aucune directive officielle ne spécifie ce que doit contenir la trousse de secours.

La trousse ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

Il est fortement conseillé d'y insérer un récapitulatif des principaux numéros d'urgence (samu, pompiers, centre antipoison, etc.) ainsi que les coordonnées téléphoniques de la structure d'accueil et de ses responsables.

Année scolaire	**Registre de soins**	ALSH JULLES FERRY

Nom et prénom du blessé	**Siège et description** de la blessure	Lieu	Date Heure	Soins donnés + observations ☒ si parents prévenus par tél.	Soignant	Directeur
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐	...../...../..... .....h.....	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : ..... ☐ père ☐ mère : .....h.....		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐	...../...../..... .....h.....	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : ..... ☐ père ☐ mère : .....h.....		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐	...../...../..... .....h.....	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : ..... ☐ père ☐ mère : .....h.....		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐	...../...../..... .....h.....	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : ..... ☐ père ☐ mère : .....h.....		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐	...../...../..... .....h.....	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : ..... ☐ père ☐ mère : .....h.....		☐ déclaration d'accident à faire.

Conduite à Tenir en cas d'accident ou de Malaise

➢ **Dans tous les cas :**

- Rassurer l'élève et l'isoler du groupe
- Evaluer la gravité de la situation sans minimiser
- Appeler au moindre doute le 15 en cas de malaise
- Prévenir les responsables de l'enfant

➢ **Protocole de soins d'urgence en cas de malaise ou d'accident**

ETAPE 1 — J'OBSERVE LA VICTIME
- → saigne t-elle ?
- → répond-elle aux questions ?
- → respire t-elle ?
- → de quoi se plaint-elle ?

ETAPE 2 — J'ALERTE LE 15
- JE ME SITUE → Nom Prénom, → adresse,N°de tél
- JE DECRIS LA SITUATION → type d'évènement, → état de la victime
- JE DEMANDE SI JE PEUX RACCROCHER → laisser la ligne téléphonique disponible

ETAPE 3 — J'APPLIQUE LES CONSIGNES
- → couvrir - rassurer
- → ne pas donner à boire
- → Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état de la victime

Soins courants et règles d'hygiène

➢ **SOIGNER UNE PLAIE**

1) SE LAVER LES MAINS AU SAVON DE MARSEILLE

2) Mettre des gants à usage unique

3) Nettoyer les plaies de l'intérieur vers l'extérieur (savonner, rincer, sécher)

4) Appliquer une solution antiseptique

Ne pas utiliser de coton parce qu'il adhère à la plaie.

L'utilisation de lingette ne peut en aucun cas remplacer un lavage soigneux des mains

➢ **Petit Traumatisme sans plaie ni douleur importante**

- Placer un coussin réfrigérant ou des glaçons disposées dans un sac en plastique sur la zone douloureuse enveloppés dans un linge
- Appliquer une bande pour maintenir l'ensemble

Prise médicamenteuse pendant le temps scolaire

➢ Gestion des médicaments

En l'absence d'infirmière ou/et de médecin sans ordonnance ou sans PAI, seuls sont autorisés les produits prévus dans l'armoire à pharmacie

➢ Détention des médicaments

Aucun médicament ne peut être détenu par les personnels (à l'exception des médecins et des infirmières) sans ordonnance médicale ou sans PAI

➢ Maladies de courte durée

Les familles peuvent demander à l'équipe l'administration de médicaments prescrits par le médecin de famille à des heures où l'enfant est en accueil de loisirs
Chaque fois que possible, on privilégiera la prescription qui évite la prise médicamenteuse sur le temps par un dialogue constructif entre la famille et le praticien.

Dans tous les cas **les médicaments** doivent être rangés **hors de portée des enfants,** dans l'armoire à pharmacie fermée à clef.
L'aide à la prise de médicament n'est pas un acte médical mais un acte de la vie courante (Décret du 1er août 2000-DGS DAS du 4 juin 99)

➢ Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Ce projet concerne l'accueil des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (affection métabolique héréditaire, dyslexie, dysphasie, épilepsie, hémophilie, affection respiratoire chronique, allergie, diabète ...)

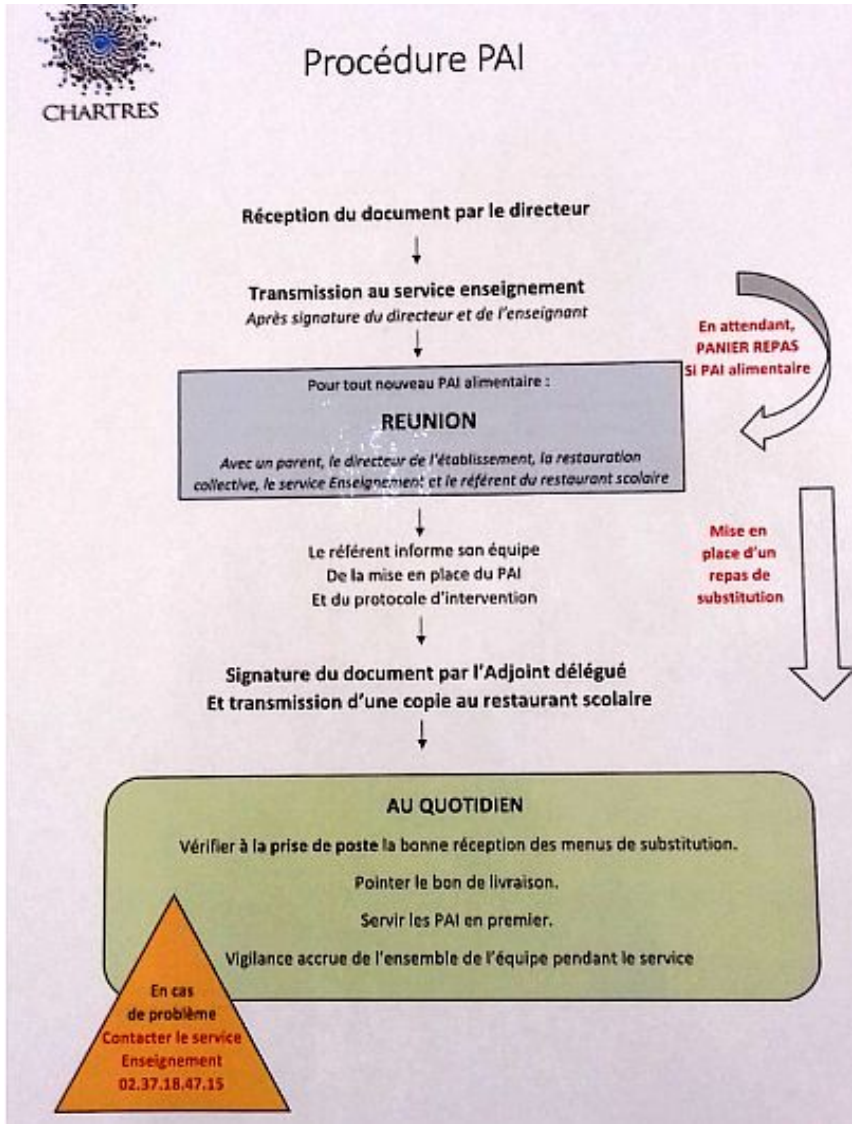
C'est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit : le PAI

Objectif principal : faciliter l'accueil de l'enfant sans se substituer à la responsabilité des familles.

Objectif secondaire : permettre la prise de médicament sur le temps scolaire, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant, et mis à jour en fonction de l'évolution de la maladie.

Le PAI est rédigé en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, le médecin de PMI, ou un personnel de la collectivité d'accueil (mairie pour les cantines)
L'administration d'un traitement médical notamment d'urgence, par un adulte volontaire peut-être prévue dans ce projet.
Les élèves susceptibles de bénéficier d'un PAI doivent être signalés dès le début de l'année scolaire au médecin de l'Education nationale.



Mesures d'hygiène en collectivité

➢ Hygiène individuelle

La contamination par les mains est responsable de nombreuses infections.
Les mesures préventives doivent être appliquées au quotidien par les adultes et les enfants dans toutes les collectivités recevant des enfants .

Le lavage des mains doit être régulier dans la journée et systématique dans certaines situations :

- Après passage aux toilettes
- Avant et après toute prise alimentaire
- Après toute activité extérieure
- Après mouchage si l'enfant est malade

Les mains doivent être mouillées, puis savonnées complètement (doigts, espace interdigitaux, paumes, poignets) avec du savon de Marseille de préférence en distributeur liquide.
L'essuyage des mains doit être soigneux avec des serviettes à usage unique.

➢ Hygiène des locaux et du matériel

- Un nettoyage **quotidien** des locaux, du matériel et des sanitaires (éviers, lavabos, cuvettes de WC, poignées de porte, robinets, tirettes des chasses d'eau, loquets de verrous etc) doit être pratiqué avec un produit adapté à la nature du revêtement, en utilisant la technique des deux seaux .
  En cas d'épidémie de gastro-entérite, il est nécessaire de répéter l'opération plusieurs fois par jour.
- La désinfection doit se faire dans un deuxième temps après un nettoyage soigneux et avec des produits désinfectants :Eau de Javel, crésyfol sodique, ou autres produits du commerce)
  Elle est réalisée régulièrement (au moins deux fois par semaine)

Rappel : Le stockage des produits d'entretien devra se faire hors de portée des enfants et dans le conditionnement d'origine.

Hygiène et sécurité

Les registres de sécurité :

La mairie doit donner copie de tous les documents concernant la sécurité dont le directeur est responsable. Ces documents doivent être joints au registre de sécurité.

➢ **Registre de sécurité** (incendie) : doivent être mentionnés dans ce registre :

- le bilan des exercices d'évacuation (1 exercice par trimestre ; le premier exercice doit être effectué dans le mois qui suit la rentrée scolaire)
- Le bilan des passages de la commission de sécurité
- Les dates des différents contrôles périodiques
- Les levées de réserve éventuelles (nature des travaux effectués etc…)

➢ **Registre hygiène et sécurité** :
Ce registre doit être mis à disposition des usagers ; il doit permettre d'indiquer tout dysfonctionnement en matière d'hygiène et de sécurité.

➢ **Registre spécial « Droit de retrait »** :
Possibilité pour un personnel de refuser d'exécuter une fonction en cas de *danger grave et imminent* (menace susceptible de provoquer une atteinte à l'intégrité physique dans un délai rapproché)

Fiche 11 : coordonnées des référents « Hygiène et Sécurité »

Risques Majeurs

L' accident majeur est un événement d'origine naturelle (inondation, tempête, séisme …) technologique (nuage toxique…),ou d'origine humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.
Par sa gravité et /ou son étendue, il provoque une situation de crise.
L'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les écoles et les établissements ALSH peuvent être confrontés à ce genre d'événements et doivent s'y préparer.

Conformément au BO hors série N°3 du 30 mai 02 : Pl an particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, tous les établissements ont l'obligation de mettre en place **un plan de mise en sûreté des élèves**.
Ce plan particulier, distinct des dispositions spécifiques au risque incendie, constitue pour chaque école et établissement scolaire la meilleure réponse permettant de faire face à la situation d'accident en attendant l'arrivée des secours.
La composition de la cellule de crise simplifiée, la distribution des missions et la réalisation d'exercices de mise en sûreté constituent des éléments particulièrement importants des PPMS.

Fiche 11 : coordonnées des référents « Risques Majeurs »

Une alerte PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un signal d'urgence visuel spécifique déclenché dans l'école pour faire face à un risque majeur ou à une intrusion.

Types d'alertes

- **Risques majeurs :** Confinement lié à une tempête, une inondation ou un accident industriel.
- **Attentat-intrusion :** Évacuation ou mise à l'abri urgente et silencieuse.

Consignes principales

- **Se confiner :** S'éloigner des ouvertures, verrouiller les portes et s'allonger au sol si nécessaire.
- **Silence total :** Éteindre les sonneries et les vibreurs des téléphones portables.
- **Attendre les secours :** Rester en sécurité jusqu'à l'intervention des autorités.



Consigne en cas d'incendie ou sinistre !

Destinées à toute personne constatant un début d'incendie ou de sinistre dans Les locaux de L'ALSH.

Immédiatement:

Prévenir le directeur ou son remplaçant

Prendre les décisions suivantes, si le directeur ou son remplaçant n'est pas en mesure d'agir immédiatement.

Déclencher l'alerte (bouton dans le couloir)

Appeler les secours : Pompier, le 18

S'assurer, impérativement, que toutes les portes coupe-feu sont fermées.

Prendre les décisions suivantes si aucun agent de service n'est présent dans les locaux

Ouvrir toutes les portes du préau et les portes d'accès à l'école (portes fermées mais déverrouillées!)

Vérifier qu'aucun enfant ne se trouve dans les locaux (Attention aux toilettes)

Destinées à l'équipe d'animation Alerte incendie ! (« sirène en continu »)

Dès le déclenchement du signal d'alarme:

Prendre son cahier d'appel

Evacuation des enfants en silence sans précipitation mais rapidement !

(Un animateur prend les manteaux de tous les enfants en cas de temps pluvieux ou jours de froids si possible)

Au cours de cette évacuation l'équipe d'animation a obligation de vérifier que les portes coupe-feu sont toutes fermées !

Regroupement des enfants en rang dans la cour d'école primaire jules ferry 1 près du grillage de l'école maternelle ! En fonction du foyer de l'incendie le lieu de rassemblement peu changer.

L'appel des élèves est fait par un animateur (registre d'appel).

L'animateur en question transmet immédiatement au directeur ou son remplaçant, la liste des élèves absents.

Attendre impérativement le signal de fin d'alerte avant de prendre tout autre initiative !

Le directeur complètera ensuite le registre de sécurité, pour y noter le bilan d'exercice.

Annexes : EARS : Education affective, relationnelle et sexuelle

Charte des intervenants en accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenant au sein d'un accueil collectif de mineur :

Je proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.

Je garantis l'égalité de genre au sein des activités que je mets en œuvre.

Je veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.

J'aborde les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.

Je suis formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connais leurs différentes formes et sais comment agir dans ma structure.

J'exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et m'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de mon organisation.

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

En matière de prévention :

- Proclament comme valeur première le respect des personnes.
- S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.
- S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.
- Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.
- S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la Djepva en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.
- S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

En matière de protection et d'accompagnement des victimes

- S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.
- S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.

- S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement, etc.) tout en respectant la présomption d'innocence.
- S'engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou judiciaire.

En matière d’évaluation et de communication

S’engagent à contribuer à la réalisation d’un bilan national, sous l’égide des services de l’État, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu’ils concernent des personnes impliquées dans l’environnement des ACM.

S’engagent à participer à des actions de communication et d’information proposées par les services de l’État aux niveaux local et national et s’appuyant notamment sur le bilan annuel.

L'AUTORITÉ DE L'ANIMATEUR

L'autorité n'est pas proportionnelle à la taille, au poids ni à la puissance des cordes vocales, heureusement ! D'ailleurs, **un « animateur qui hurle » s'il est craint, ne sera pas forcément respecté**, et une relation basée sur la méfiance et la crainte, engendrera malentendus, blocages et provocations. Inversement, **on n'attend pas de l'animateur qu'il soit un copain pour les enfants**.

Le statut d'animateur – bien qu'il vous confère un pouvoir – ne vous suffira pas pour être respecté ou obéi. **L'autorité s'acquière.** Les enfants vous l'accorderont comme **une forme de reconnaissance de vos capacités et compétences**.

Ainsi, manquer de préparation lors d'une activité, ne pas répondre clairement aux questions de l'enfant, ne pas savoir dire non lorsqu'il le faut, ne pas être en mesure d'expliquer sa décision, ou se retrancher derrière une « autorité supérieure » (le directeur) sont **autant d'occasions de voir son autorité s'effriter**. L'enfant, et surtout l'adolescent, **teste votre autorité et vos limites en entraînant des confrontations souvent difficiles à vivre mais indispensables à son développement**.

Affirmer votre autorité de façon responsable, c'est avant tout respecter vous-même les règles que vous leur imposez. **Trop insister ou se fâcher pour se faire obéir ébranle votre autorité.**

LES ATTITUDES À PRIVILÉGIER



- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et faire confiance à l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- **Ne pas toujours se référer à quelqu'un d'autre** (supérieur hiérarchique par exemple)
- Savoir s'adapter
- **Être juste** (prendre une décision par rapport à des choses définies, égales pour tous les enfants et partagées par le reste de l'équipe)
- Définir un cadre, des règles, etc.

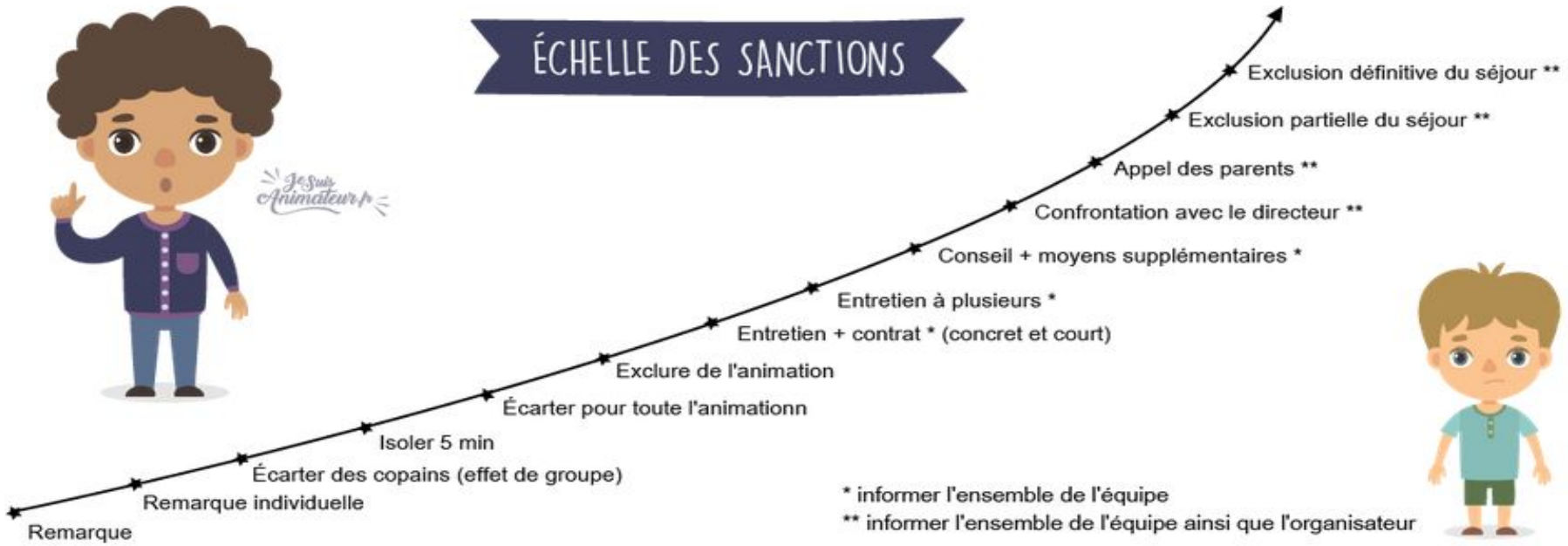
LES ATTITUDES À PROSCRIRE



- Abus de pouvoir
- Chantage
- Laxisme (refus de responsabilité, ne jamais se positionner, etc.)
- Punition humiliante (corporelle, psychologique, etc.)
- Manipulation
- Séduction (vouloir à tout prix être le gentil animateur).
- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Crier tout le temps
- Privations (nourriture, etc.)

SANCTIONNER SANS PUNIR

Avant d'envisager de sanctionner un enfant pour une transgression, **assurez-vous d'avoir posé au préalable des règles claires et compréhensibles par tous**. La sanction intervient dès lors qu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.



La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul individu, à un instant T, **en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes**. **Elle porte sur des actes précis** (et non pas sur des faits subjectifs). La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un droit et est subie par le fautif. **Elle peut s'accompagner de réparations.** Elle vise un objectif réel – c'est à dire l'assimilation de la règle, de la loi – et **doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué**.

Chers parents du périscolaire soir ,

On le sait tous : les fins de journées ressemblent souvent à un marathon entre boulot, courses, bouchons... et hop, nous voilà au périscolaire en mode “sauvetage express” des enfants.

👉 Pour ceux qui n’ont **pas** souscrit à l’option “soirée prolongée avec ambiance tamisée et lumière des néons”, le départ des enfants doit se faire **avant 18h**. Cela veut dire **17h59 maximum**, et non 18h01, ni 18h02... encore moins 18h05

👉 Pour les parents VIP du “supplément du soir” : vous avez jusqu’à **18h29 tapantes**. À 18h30, on passe en mode “garderie de nuit”... et nos petits loups risqueraient de s’imaginer en pyjama party improvisée ! et là, ça devient une autre facture...

On compte sur votre ponctualité. Merci à tous, et courage pour ces fins de journées qui ressemblent parfois à une course d’obstacles. On est tous dans le même bateau ⛵

À bientôt, et promis... à l’heure 😉

AVIS DE RECHERCHE :

Chers parents,

Chaque jour, Une casquette s'égare, une veste décide de changer de propriétaire, une gourde part vivre sa meilleure vie sous un banc...

🕵️ Face à cette épidémie de pertes et échanges non consentis, nous lançons l'opération "Nom Prénom Inside" !

👉 Pour éviter que les affaires de votre enfant fassent une carrière dans le bac des objets perdus (ou retrouvent une nouvelle famille par accident) :
Merci de marquer TOUS les vêtements et objets personnels au nom de votre enfant



✍️ Un coup de marqueur, une étiquette, et hop : fini les drames 😫
Merci pour votre aide dans cette grande mission nationale vêtements orphelins 🙏

🍎 Le Goûter de Champion ! 🥖

Chers parents du périscolaire soir ,

Pour éviter que votre enfant ne se retrouve avec :

❌ Un yaourt ou un fromage "fondue savoyarde" dans le sac,
❌ Une gourde Capri-Sun qui demande un doctorat pour planter la paille,
❌ Des chips apéritives qui transforment la cour en apéro du vendredi soir...

👉 Préférez :
✅ Un fruit (ça marche sans pile, sans paille, sans frigo !) 🍌🍎
✅ Un petit gâteau simple ou une barre de céréales 🍩
✅ De l'eau (la meilleure des boissons pour courir après les copains) 💧

Merci pour vos super goûters qui rendent le périscolaire encore plus chouettes ! 🌟

Contacts PEP 28

ALSH JULES FERRY

ALSH JULES FERRY : Périscolaire (Matin & Soir) - Mercredi - Vacances

Personne à contacter :

TAILLARD Benjamin
Directeur aux PEP 28

Tél : 06.12.63.55.52 ou 06.22.41.24.17 Email: alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

En cas d'urgence périscolaire

Personne à contacter :

POULAIN Aurélien
coordinateur aux PEP 28

Tél : 06.27.74.60.87
Email: adjointdelpole5@pep28.asso.fr

Personne à contacter :

LOPEZ Solène
coordinatrice aux PEP 28

Tél : 06.18.85.45.86
Email: adjointdelpole10@pep28.asso.fr

En cas d'urgence Mercredi (ALSH Jules Ferry)

Personne à contacter :

POULAIN Aurélien, coordinateur aux PEP 28

Tél : 06.27.74.60.87
Email: adjointdelpole5@pep28.asso.fr

Au besoin :

Personne à contacter :

VABOIS Florian
directeur de pôle aux PEP 28

Tél : 06.03.40.76.84
Email: directeurdelpole6@pep28.asso.fr

Secrétaire :

Personne à contacter :

HITTINGER Emilie
Secrétaire secteur ville de Chartres

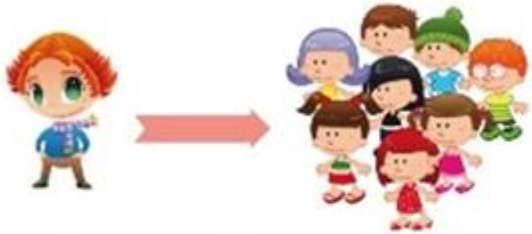
Tél : 02.37.88.14.14
standard@pep28.asso.fr

ANNEXE

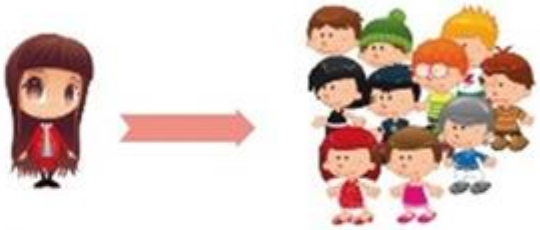
Projet pédagogique

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les – 6 ans



Un animateur pour 8 mineurs
(vacances, mercredis)



Un animateur pour 10 mineurs
(périscolaire matin, soir)

TAUX D'ENCADREMENT LORS D'UNE BAIGNADE

Pour les – 6 ans

1 animateur pour 5 mineurs



Baignade en zone surveillée

le responsable du groupe doit :

- ✔ **Signaler la présence du groupe** au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (poste de secours)
- ✔ **Se conformer aux prescriptions** de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- ✔ **S'assurer de la présence effective des enfants dans l'eau** avant, pendant, après, la baignade



À PIED



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter **le taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant le groupe et 1 à l' arrière du groupe).

Lorsqu'une chaussée est bordée d'**emplacements réservés aux piétons** (trottoirs, accotements), **ils sont tenus de les utiliser en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.**

De 2 à 4 personnes



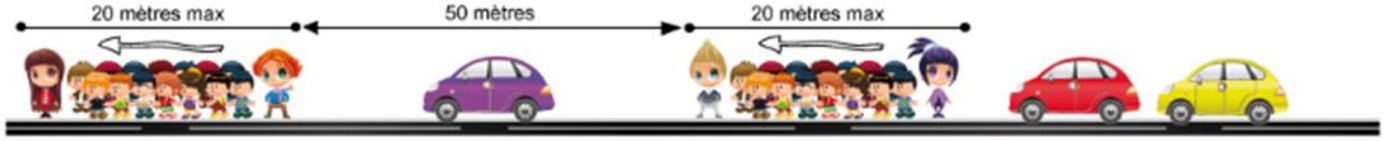
En file indienne, face aux voitures, du côté gauche de la chaussée.

De 4 à 20 personnes



Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée.

Au-delà de 20 personnes



Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée. La longueur du groupe doit être limitée à 20 mètres. Ce qui devra conduire les accompagnateurs à scinder un groupe important en plusieurs sous-groupes de 12 à 16 personnes (animateurs compris). Chaque sous-groupe doit être distant du suivant d'au moins 50 mètres. Un animateur se place en tête (le guide), un autre se place en queue.

EN CAR / EN BUS



Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif d'**établir une liste nominative des passagers et** de **placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.**

Le temps du trajet est **un temps de travail**. Les animateurs sont tenus à une **obligation de surveillance et de sécurité** s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde.

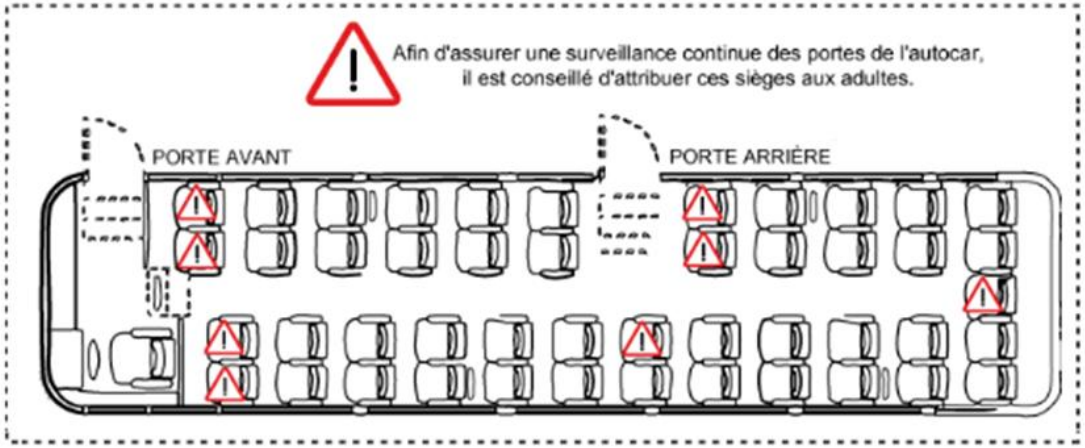
Le chauffeur n'est en aucun cas compris dans l'équipe d'animation.

Si le chauffeur met en danger la sécurité des enfants, nous avons l'obligation d'intervenir.

AVANT LE DÉPART

✔ **Pointer les enfants** présents au départ / après chaque arrêt du car

✔ **rappeler les consignes de sécurité** et veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** et **portent leur ceinture de sécurité.**



FICHE DE SORTIE

Structure : _____

Déclaration n°_____ (pour les ACM uniquement)

Le groupe est actuellement en sortie.

LIEU : _____

HORAIRE DE DEPART : _____h_____

HORAIRE PREVU DE RETOUR : _____h_____

ITINERAIRE (éventuellement) : _____

NOMBRE D'ENFANTS : _____

AGE : _____

NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS : _____

Liste des enfants :

	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

	Nom	Prénom
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

EN CAS D'URGENCE VOUS POUVEZ JOINDRE LE DIRECTEUR AU 06_____.

ORGANISATEUR: PEP 28

STRUCTURE:

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné ..... , qualité (1) : .....

Déclare prendre en charge l'enfant : .....

Je décharge l'organisateur, le Directeur, l'encadrant de toutes responsabilités jusqu'au retour de l'enfant à la structure.

Date : .....

Heure de sortie de la structure	Heure de retour de la structure
Signature :	Signature :

(1) Père, mère, tuteur ou personne autorisée par les parents (joindre dans ce dernier cas la lettre d'autorisation)

ACCUEIL DE LOISIRS JULES FERRY
RUE DE VILLAINES
TEL: 02-37-30-70-65

Directeur : TAILLARD BENJAMIN
Tel : 06.12.63.55.52

Chartres, le .... / .... /....

Je soussigné ..... en qualité de .....

demeurant au ..... autorise Mr, Mme .....

à venir chercher l'enfant ..... sur l'accueil de loisirs « Jules Ferry »

du .....

Cordialement,

Lu & Approuvé

Signature

TROUSSE DE SECOURS

Il est recommandé d'équiper sa trousse de secours des produits et matériels ci-dessous :



- Paire de ciseaux à bouts ronds
- Pince Brucelle
- Couverture de survie
- Compresses stériles à usage unique
- Bandes de gaze élastiques de différentes tailles
- Bande adhésive type Sparadrap
- Pansements de diverses tailles
- Gel hydroalcoolique en petit format
- Gants jetables à usage unique sans latex
- Antiseptique liquide incolore non alcoolisé
- Sérum physiologique en unidose
- Crème solaire hypoallergénique à indice élevé

SUR AVIS MÉDICAL **UNIQUEMENT**

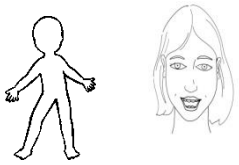
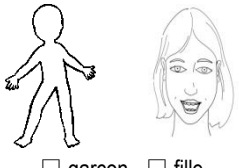
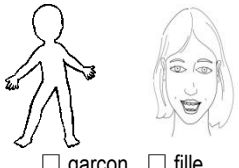
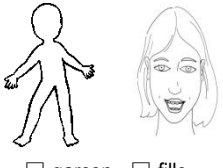
- Crème contre les piqûres d'insectes
- tube de pommade anti-ecchymose

Aucune directive officielle ne spécifie ce que doit contenir la trousse de secours.

La trousse ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies.

Il est fortement conseillé d'y insérer un récapitulatif des principaux numéros d'urgence (samu, pompiers, centre antipoison, etc.) ainsi que les coordonnées téléphoniques de la structure d'accueil et de ses responsables.

Année scolaire 2019 - 2020	**Registre de soins**	ALSH JULLES FERRY

Nom et prénom du blessé	**Siège et description** de la blessure	Lieu	Date Heure	Soins donnés + observations ☒ si parents prévenus par tél.	Soignant	Directeur
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐ ……	…../…../…… …….h……..	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : …… ☐ père ☐ mère : …….h……		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐ ……	…../…../…… …….h……..	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : …… ☐ père ☐ mère : …….h……		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐ ……	…../…../…… …….h……..	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : …… ☐ père ☐ mère : …….h……		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐ ……	…../…../…… …….h……..	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : …… ☐ père ☐ mère : …….h……		☐ déclaration d'accident à faire.
 ☐ garçon ☐ fille		☐ cour ☐ structure ☐ sortie ☐ ……	…../…../…… …….h……..	☐ désinfectant ☐ pansement ☐ poche gel froid ☐ autre : …… ☐ père ☐ mère : …….h……		☐ déclaration d'accident à faire.

Conduite à Tenir en cas d'accident ou de Malaise

➢ **Dans tous les cas :**

- Rassurer l'élève et l'isoler du groupe
- Evaluer la gravité de la situation sans minimiser
- Appeler au moindre doute le 15 en cas de malaise
- Prévenir les responsables de l'enfant

➢ **Protocole de soins d'urgence en cas de malaise ou d'accident**

ETAPE 1 — J' OBSERVE LA VICTIME
- → saigne t-elle ?
- → répond-elle aux questions ?
- → respire t-elle ?
- → de quoi se plaint-elle ?

ETAPE 2 — J'ALERTE LE 15
- JE ME SITUE → Nom Prénom, → adresse,N°de tél
- JE DECRIS LA SITUATION → type d'événement, → état de la victime
- JE DEMANDE SI JE PEUX RACCROCHER → laisser la ligne téléphonique disponible

ETAPE 3 — J'APPLIQUE LES CONSIGNES
- → couvrir - rassurer
- → ne pas donner à boire
- → Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état de la victime

Soins courants et règles d'hygiène

➢ **SOIGNER UNE PLAIE**

1) SE LAVER LES MAINS AU SAVON DE MARSEILLE

2) Mettre des gants à usage unique

Ne pas utiliser de coton parce qu'il adhère à la plaie.

3) Nettoyer les plaies de l'intérieur vers l'extérieur (savonner, rincer, sécher)

L'utilisation de lingette ne peut en aucun cas remplacer un lavage soigneux des mains

4) Appliquer une solution antiseptique

➢ **Petit Traumatisme sans plaie ni douleur importante**

- ➔ Placer un coussin réfrigérant ou des glaçons disposées dans un sac en plastique sur la zone douloureuse enveloppés dans un linge
- ➔ Appliquer une bande pour maintenir l'ensemble

Prise médicamenteuse pendant le temps scolaire

➢ Gestion des médicaments

En l'absence d'infirmière ou/et de médecin sans ordonnance ou sans PAI, seuls sont autorisés les produits prévus dans l'armoire à pharmacie

➢ Détention des médicaments

Aucun médicament ne peut être détenu par les personnels (à l'exception des médecins et des infirmières) sans ordonnance médicale ou sans PAI

➢ Maladies de courte durée

Les familles peuvent demander à l'équipe l'administration de médicaments prescrits par le médecin de famille à des heures où l'enfant est en accueil de loisirs
Chaque fois que possible, on privilégiera la prescription qui évite la prise médicamenteuse sur le temps par un dialogue constructif entre la famille et le praticien.

Dans tous les cas **les médicaments** doivent être rangés **hors de portée des enfants,** dans l'armoire à pharmacie fermée à clef.
L'aide à la prise de médicament n'est pas un acte médical mais un acte de la vie courante (Décret du 1er août 2000-DGS DAS du 4 juin 99)

➢ Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Ce projet concerne l'accueil des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (affection métabolique héréditaire, dyslexie, dysphasie, épilepsie, hémophilie, affection respiratoire chronique, allergie, diabète …)

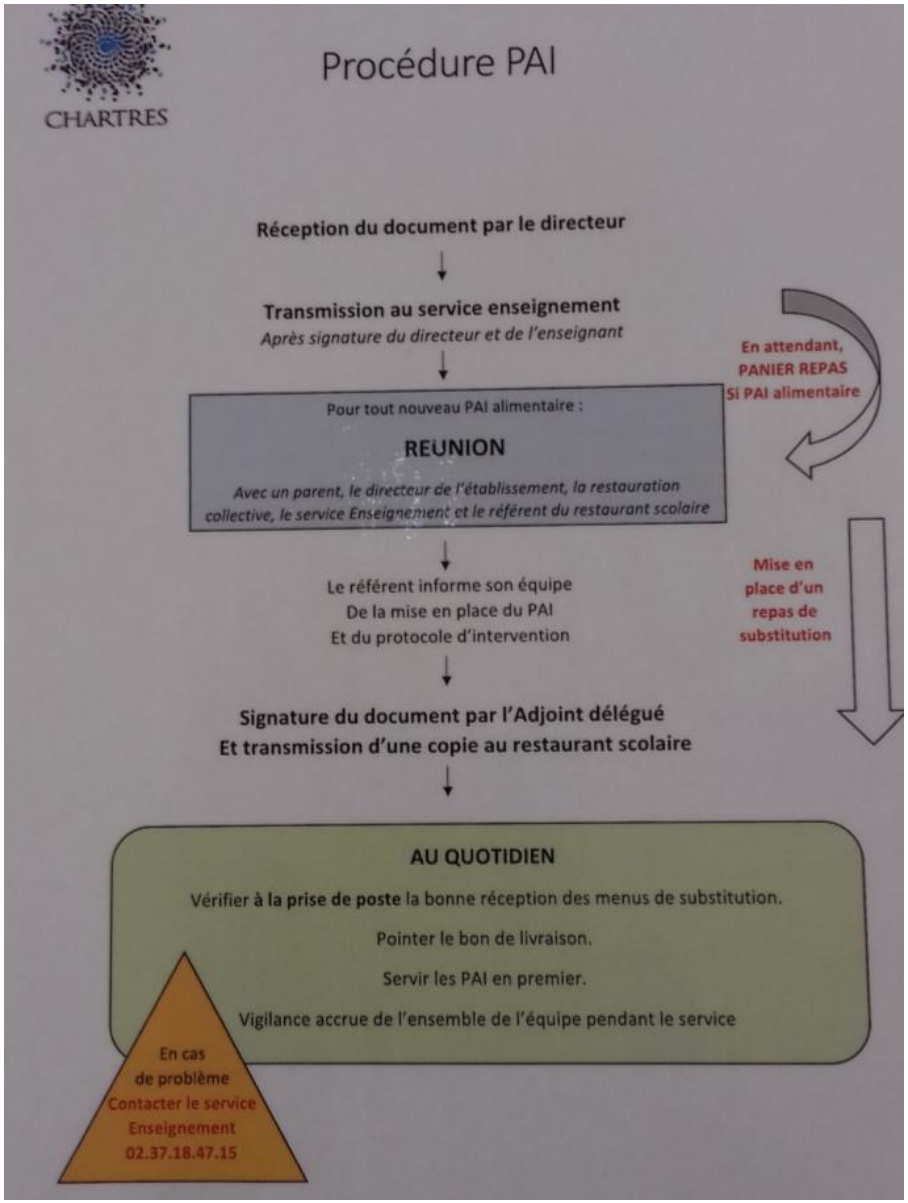
C'est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit : le PAI

Objectif principal : faciliter l'accueil de l'enfant sans se substituer à la responsabilité des familles.

Objectif secondaire : permettre la prise de médicament sur le temps scolaire, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant, et mis à jour en fonction de l'évolution de la maladie.

Le PAI est rédigé en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, le médecin de PMI, ou un personnel de la collectivité d'accueil (mairie pour les cantines)
L'administration d'un traitement médical notamment d'urgence, par un adulte volontaire peut-être prévue dans ce projet.
Les élèves susceptibles de bénéficier d'un PAI doivent être signalés dès le début de l'année scolaire au médecin de l'Education nationale.



Mesures d'hygiène en collectivité

➢ Hygiène individuelle

La contamination par les mains est responsable de nombreuses infections.
Les mesures préventives doivent être appliquées au quotidien par les adultes et les enfants dans toutes les collectivités recevant des enfants .

Le lavage des mains doit être régulier dans la journée et systématique dans certaines situations :

- Après passage aux toilettes
- Avant et après toute prise alimentaire
- Après toute activité extérieure
- Après mouchage si l'enfant est malade

Les mains doivent être mouillées, puis savonnées complètement (doigts, espace interdigitaux, paumes, poignets) avec du savon de Marseille de préférence en distributeur liquide.
L'essuyage des mains doit être soigneux avec des serviettes à usage unique.

➢ Hygiène des locaux et du matériel

- Un nettoyage **quotidien** des locaux, du matériel et des sanitaires (éviers, lavabos, cuvettes de WC, poignées de porte, robinets, tirettes des chasses d'eau, loquets de verrous etc) doit être pratiqué avec un produit adapté à la nature du revêtement, en utilisant la technique des deux seaux .
  En cas d'épidémie de gastro-entérite, il est nécessaire de répéter l'opération plusieurs fois par jour.
- La désinfection doit se faire dans un deuxième temps après un nettoyage soigneux et avec des produits désinfectants :Eau de Javel, crésylol sodique, ou autres produits du commerce)
  Elle est réalisée régulièrement (au moins deux fois par semaine)

Rappel : Le stockage des produits d'entretien devra se faire hors de portée des enfants et dans le conditionnement d'origine.

Hygiène et sécurité

Les registres de sécurité :

La mairie doit donner copie de tous les documents concernant la sécurité dont le directeur est responsable. Ces documents doivent être joints au registre de sécurité.

➢ **Registre de sécurité** (incendie) : doivent être mentionnés dans ce registre :
- le bilan des exercices d'évacuation (1 exercice par trimestre ; le premier exercice doit être effectué dans le mois qui suit la rentrée scolaire)
- Le bilan des passages de la commission de sécurité
- Les dates des différents contrôles périodiques
- Les levées de réserve éventuelles (nature des travaux effectués etc...)

➢ **Registre hygiène et sécurité** :
Ce registre doit être mis à disposition des usagers ; il doit permettre d'indiquer tout dysfonctionnement en matière d'hygiène et de sécurité.

➢ **Registre spécial « Droit de retrait »** :
Possibilité pour un personnel de refuser d'exécuter une fonction en cas de *danger grave et imminent* (menace susceptible de provoquer une atteinte à l'intégrité physique dans un délai rapproché)

Fiche 11 : coordonnées des référents « Hygiène et Sécurité »

Risques Majeurs

L' accident majeur est un événement d'origine naturelle (inondation, tempête, séisme ...) technologique (nuage toxique...),ou d'origine humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.
Par sa gravité et /ou son étendue, il provoque une situation de crise.
L'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les écoles et les établissements ALSH peuvent être confrontés à ce genre d'événements et doivent s'y préparer.

Conformément au BO hors série N°3 du 30 mai 02 : Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, tous les établissements ont l'obligation de mettre en place **un plan de mise en sûreté des élèves**.
Ce plan particulier, distinct des dispositions spécifiques au risque incendie, constitue pour chaque école et établissement scolaire la meilleure réponse permettant de faire face à la situation d'accident en attendant l'arrivée des secours.
La composition de la cellule de crise simplifiée, la distribution des missions et la réalisation d'exercices de mise en sûreté constituent des éléments particulièrement importants des PPMS.

Fiche 11 : coordonnées des référents « Risques Majeurs »

Déclaration de dommages corporels subis par une personne assurée

À adresser à la délégation départementale désignée ci-dessous

Cachet de la délégation

Référence MAIF

Référence sociétaire *(le cas échéant)*

A Sociétaire

n°

Nom (ou titre pour les associations)

Prénom — Téléphone (9 h - 17 h)

Domicilié(e)

B Blessé

Nom — Prénom

Date de naissance — Profession

Nom et prénom du représentant légal

Domicilié(e)

Téléphone (9 h - 17 h)

– Affiliation à la Sécurité sociale : oui ☐ non ☐ — N° Sécurité sociale

– Régime complémentaire : MGEN oui ☐ non ☐ — Autre régime

– Autre assurance (ex. : assurance élèves...) oui ☐ non ☐ — Dénomination — N° du contrat

En cas d'accident sportif : n° de la licence — Fédération

Avez-vous fait intervenir ces organismes : oui ☐ non ☐ — Si oui, lesquels ?

• Si le sociétaire est une personne physique : lien de parenté du blessé avec le sociétaire

• Si le sociétaire est une personne morale, association ou groupement :

– la garantie MAIF ☐, Filia-MAIF ☐ Racyam a-t-elle été souscrite à titre personnel par le blessé ou ses parents ? oui ☐ non ☐

Si oui, sous quel numéro de sociétaire ? ☐

– nature de l'activité à l'occasion de laquelle s'est produit l'accident

– situation du blessé vis-à-vis de la collectivité (ex. : salarié, bénévole, adhérent, interne/externe...)

C Circonstances du sinistre

Date — Heure — Lieu — dépt. n°

• Nom et adresse des témoins

Constat de police oui ☐ non ☐ **ou de gendarmerie** oui ☐ non ☐ **Commissariat ou brigade de**

TSVP

306 quarto 01/09

D Certificat médical initial

(À faire remplir par le premier médecin qui a examiné le blessé ou, à défaut, joindre copie du certificat médical descriptif déjà délivré)

Je soussigné, docteur en médecine, déclare avoir examiné le blessé, le (date) ..... j'ai constaté :

• Siège et nature de la blessure

• Conséquences probables de l'accident :

– les blessures entraînent-elles une incapacité de travail (ou une interruption de l'activité) ? oui ☐ non ☐

– si oui, durée probable de la période d'incapacité ou d'interruption :

– durée probable des soins :

– durée d'hospitalisation prévue :

– probabilité d'une incapacité permanente oui ☐ non ☐

Nom et adresse du médecin
(si possible cachet)

À ..... le .....

Signature

E Autres dommages subis par l'assuré (matériels)

F Tiers

Auteur ☐ Victime ☐

Nom — Prénom — Profession

Adresse

Assureur : Compagnie — Police n° — Agence

• Propriétaire ou conducteur d'un véhicule à moteur ☐

Marque — Type — Immatriculation

• Cycliste ☐ Piéton ☐ Propriétaire d'animal ☐ Lequel ?

• Autre cas ☐ Lequel ?

G Dommages éventuellement subis par le tiers

Dommages matériels — Dommages corporels

H Autres particularités (ou suite des circonstances de l'accident)

À ..... le .....

Qualité du signataire

Signature

Consigne en cas d'incendie ou sinistre !

<table>
<tr><th colspan="2">Destinées à toute personne constatant un début d'incendie ou de sinistre dans Les locaux de L'ALSH.</th><th>Destinées à l'équipe d'animation
Alerte incendie ! (« sirène en continu »)</th></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Immédiatement:</u></td><td><u>Dès le déclenchement du signal d'alarme:</u></td></tr>
<tr><td>Prévenir le directeur ou son remplaçant

Prendre les décisions suivantes, si le directeur ou son remplaçant n'est pas en mesure d'agir immédiatement.</td><td>Prendre les décisions suivantes si aucun agent de service n'est présent dans les locaux</td><td>Prendre son cahier d'appel

Evacuation des enfants en silence sans précipitation mais rapidement !

(Un animateur prend les manteaux de tous les enfants en cas de temps pluvieux ou jours de froids si possible)</td></tr>
<tr><td>Déclencher l'alerte (bouton dans le couloir)

Appeler les secours : Pompier, le 18

S'assurer, impérativement, que toutes les portes coupe-feu sont fermées.</td><td>Ouvrir toutes les portes du préau et les portes d'accès à l'école (portes fermées mais déverrouillées!)

Vérifier qu'aucun enfant ne se trouve dans les locaux (Attention aux toilettes)</td><td>Au cours de cette évacuation l'équipe d'animation a obligation de vérifier que les portes coupe-feu sont toutes fermées !

Regroupement des enfants en rang dans la cour d'école primaire jules ferry 1 près du grillage de l'école maternelle ! En fonction du foyer de l'incendie le lieu de rassemblement peu changer.

L'appel des élèves est fait par un animateur (registre d'appel).

L'animateur en question transmet immédiatement au directeur ou son remplaçant, la liste des élèves absents.

Attendre impérativement le signal de fin d'alerte avant de prendre tout autre initiative !

Le directeur complètera ensuite le registre de sécurité, pour y noter le bilan d'exercice.</td></tr>
</table>

Consigne d'équipe:

Travailler en équipe génère inévitablement son lot de tensions, de divergences, ou d'incompréhensions… quand l'atmosphère devient électrique, un seul mot d'ordre : Il faut savoir garder son calme ! C'est difficile

Une explication franche permet souvent de remettre les pendules à l'heure, de trouver ensemble des solutions et des réponses.

En cas de difficulté, **on se défausse sur les autres, C'est souvent un réflexe de protection.** Certes, **l'échec peut être collectif mais nous devons aussi savoir assumer notre part de responsabilité.**

Chacun doit connaitre sa place pour jouer au mieux sa partition. Ainsi je me dois de définir clairement ce que j'attends de vous lors des réunions et des temps de concertation.

Une question, un malentendu ? **Parlez-en immédiatement à qui de droit au lieu de cogiter et de ne pas savoir.**

On s'écoute les un les autres, on fait preuve d'ouverture d'esprit même si nous sommes pas toujours d'accord.

Veillez à ne pas formuler de jugements trop hâtifs sur les compétences des uns et des autres. Considérez plutôt que tout le monde joue un rôle important dans la réussite du séjour. Vous n'êtes pas la pour critiquer, dénigrer, ou distribuer les bons ou les mauvais points.

Un animateur ne s'en sort pas ? « Un pour tous, tous pour un ! » Proposez-lui spontanément votre aide. Il vous en sera reconnaissant et vous renverra sans doute l'ascenseur le moment venu.

Dernier Point pour tous:

Pensez à vous concerter avant d'annoncer quelque chose, sans oublier de faire circuler l'information pour en faire profiter tout le monde.

Organisation, Plaisir, Sécurité….

Petite histoire

Il était une fois… quatre personnes qui s'appelaient **« Tout le monde », « Quelqu'un », « Chacun » et « Personne ».**

Il y avait un important travail à faire et on a demande à « Tout le monde » de le faire.

« Tout le monde » était persuadé que « Quelqu'un » le ferait.

« Chacun » pourrait l'avoir fait mais c'est « Personne » qui le fit.

« Quelqu'un » se fâcha parce que c'était le travail de « Tout le monde ».

« Tout le monde » pensa que « Chacun » pourrait le faire mais « Personne » réalisa que « Tout le monde » ne pouvait pas le faire

En fin compte **« Tout le monde » fit des reproches à « Quelqu'un » parce que « Personne » avait fait ce que « Chacun » aurait pu faire.**

Moralité … il faut dire moi je le fais

L'AUTORITÉ DE L'ANIMATEUR

L'autorité n'est pas proportionnelle à la taille, au poids ni à la puissance des cordes vocales, heureusement ! D'ailleurs, **un « animateur qui hurle » s'il est craint, ne sera pas forcément respecté**, et une relation basée sur la méfiance et la crainte, engendrera malentendus, blocages et provocations. Inversement, **on n'attend pas de l'animateur qu'il soit un copain pour les enfants**.

Le statut d'animateur – bien qu'il vous confère un pouvoir – ne vous suffira pas pour être respecté ou obéi. **L'autorité s'acquière.** Les enfants vous l'accorderont comme **une forme de reconnaissance de vos capacités et compétences**.

Ainsi, manquer de préparation lors d'une activité, ne pas répondre clairement aux questions de l'enfant, ne pas savoir dire non lorsqu'il le faut, ne pas être en mesure d'expliquer sa décision, ou se retrancher derrière une « autorité supérieure » (le directeur) sont **autant d'occasions de voir son autorité s'effriter**. L'enfant, et surtout l'adolescent, **teste votre autorité et vos limites en entraînant des confrontations souvent difficiles à vivre mais indispensables à son développement**.

Affirmer votre autorité de façon responsable, c'est avant tout respecter vous-même les règles que vous leur imposez. **Trop insister ou se fâcher pour se faire obéir ébranle votre autorité.**

Les attitudes à privilégier



- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et faire confiance à l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- **Ne pas toujours se référer à quelqu'un d'autre** (supérieur hiérarchique par exemple)
- Savoir s'adapter
- **Être juste** (prendre une décision par rapport à des choses définies, égales pour tous les enfants et partagées par le reste de l'équipe)
- Définir un cadre, des règles, etc.

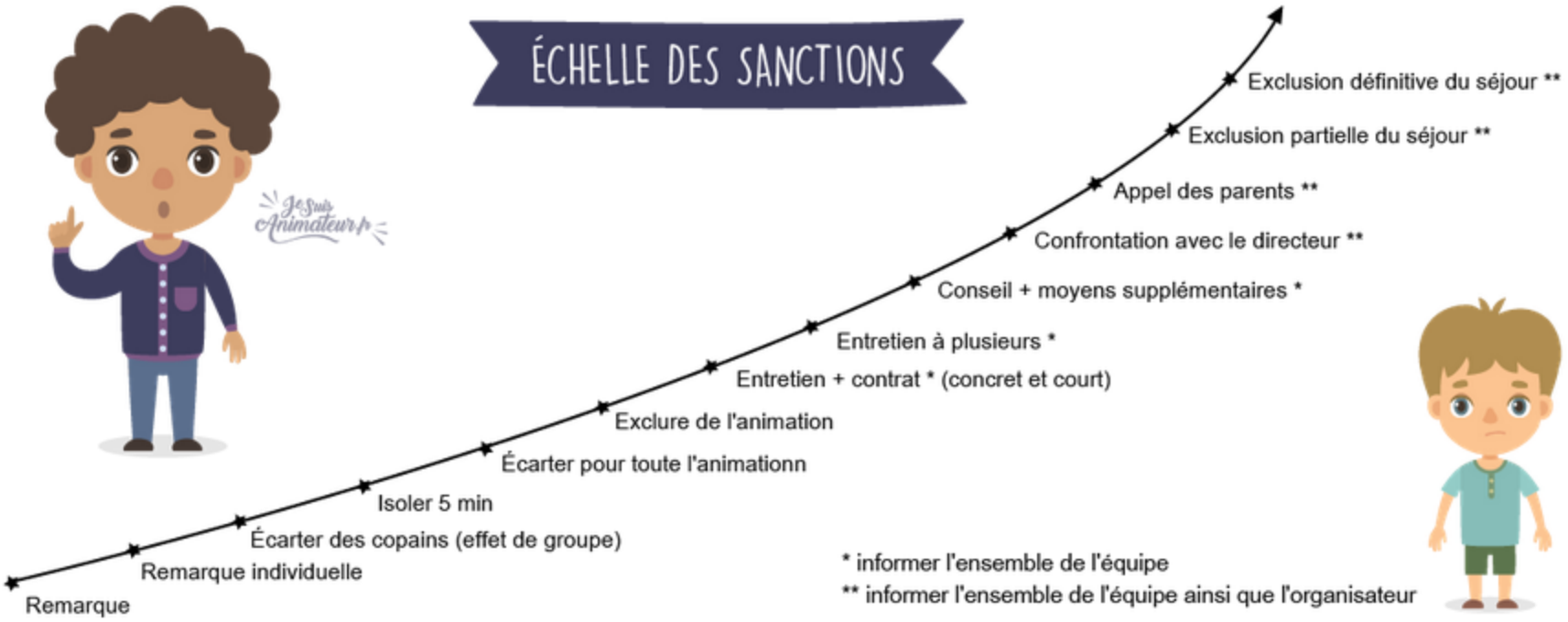
Les attitudes à proscrire



- Abus de pouvoir
- Chantage
- Laxisme (refus de responsabilité, ne jamais se positionner, etc.)
- Punition humiliante (corporelle, psychologique, etc.)
- Manipulation
- Séduction (vouloir à tout prix être le gentil animateur).
- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Crier tout le temps
- Privations (nourriture, etc.)

SANCTIONNER SANS PUNIR

Avant d'envisager de sanctionner un enfant pour une transgression, **assurez-vous d'avoir posé au préalable des règles claires et compréhensibles par tous**. La sanction intervient dès lors qu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.



La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul individu, à un instant T, **en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes**. **Elle porte sur des actes précis** (et non pas sur des faits subjectifs). La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un droit et est subie par le fautif. **Elle peut s'accompagner de réparations.** Elle vise un objectif réel – c'est à dire l'assimilation de la règle, de la loi – et **doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué**.

CUISINER AVEC LES ENFANTS ?



Il n'existe **aucun texte interdisant les ateliers cuisine ou pâtisserie à but pédagogique en accueil collectif de mineurs (ACM).** Il faut toutefois respecter quelques recommandations, notamment concernant **les conditions de préparation, de cuisson et de stockage** en attendant la dégustation.

Dans tous les cas, vous devez **faire preuve de bon sens et d'adaptation**. Il convient par exemple de veiller à la **fraîcheur des aliments**, à la **propreté du lieu de confection, des enfants et des ustensiles** etc.

- S'assurer que chaque enfant se lave les mains
- Penser à remplir le registre alimentaire **(Ingredient, date peremption, code barre, N° lot)**
- S'assurer de garder au réfrigérateur **une part de témoin pendant 5 jours minimum**

TÉLÉPHONE



Il peut être laissée la possibilité aux animateurs de téléphoner ou d' envoyer un SMS, **à condition que cela ne perturbe pas le fonctionnement ni ne crée de « dépendance »** vis-à-vis de la famille, **des enfants** et de l'équipe.



L' animatrice au téléphone ne fait pas attention mais un enfant pleure.

Ou est la surveillance?

VETEMENT



Chacun est **libre** de **s' habiller** comme il le desir. cependant nous conseillons d'avoir une **tenue adaptée** aux missions d'animateur.

donc :

- **Avoir des chaussures permettant de courrir**
- **Avoir des vêtement souple permettant de faire aussi bien des activités physiques que des activités manuelles**
- **Eviter les tenues provocantes**

S'assurer d'avoir une hygiène corporelle correct

Les animateurs représentent **un modèle** pour les enfants. Nous devons donc faire **attention à l'image** que nous symbolisons.

DROGUE / ALCOOL / TABAC



Il est **interdit de posséder, de consommer, d'inciter à consommer toutes les drogues illicites**



Il est interdit d'**apporter de l'alcool ou de boire des boissons alcoolisées** sur son lieu de travail, **en cas d'état d'ébriété** cela peut justifier une rupture de contrat



Il est interdit de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, tels que les ACM. La « zone fumeur » se situe donc à l'extérieur de la structure

CAFE



Le café, c'est un petit bonheur pour les grands, mais pour les enfants, c'est comme leur donner des clés de voiture : un peu trop dangereux et ils risquent de faire des étincelles !

De plus, attention, SOS brûlure en approche !

Compter 1,2,3,4,5,…

Si **tout le monde compte** et qu'on échange tout au long de la journée, **on ne perdra aucun enfant !**



Que mettre dans le sac de votre enfant pour l'accueil de loisirs ?

- **Culotte** ou **slip / boxer**
- 1 **Tee-shirt**
- 1 **Bas** (pantalon, legging, etc…)
- 1 paire de **chaussettes**



- **Doudou et tétine** (en cas de besoin)
- **Sac** à doudou + **boite** à tétine





- **Casquette, Crème solaire**



En cas d'activité piscine (Uniquement)

- **Maillot de bain** (Caleçon interdit)
- **Serviette de bain**





COMMENT NETTOYER?

AVEC QUELS PRODUITS?

Produit pour les sols	Produit Bleu 	1 dose pour 5 litres d'eau	Balai 29 cm ou Balai 80 cm + Pelle en fer Chariot de ménage Bac rouge et bleu + essoreuse Balai Serpillère frange 40cm + Eau	Remplir le bac bleu a la moitié avec 1 dose de produit  Remplir le bac rouge à la moitié du seau - Tremper le balai dans le bac bleu - Essorer toujours dans le bac bleu - Frotter le sol a l'aide du balai - Tremper le balai dans le bac bleu - Essorer toujours dans le bac bleu - Tremper le balai dans le bac rouge
Produit pour les tables	Produit Jaune 	2 pulvérisations pour 1 bassine d'eau	Lavette jaune Eponge / grattoir Bassine	Remplir la bassine d'eau avec le produit et passer un coup de lavette sur les tables
Produit pour les toilettes	Produit rouge 	1 dose pour 5 litres d'eau	Lavette vert Lavette jaune Chariot de ménage bac rouge et bleu + essoreuse Balai Serpillère frange 40cm	Laver l' intérieur des WC, puis l' extérieur de la cuvette avec la lavette rouge. Ensuite laver les lavabos avec la lavette jaune Pour finir par le sol (Voir au-dessus pour les sols)
Produit pour la vaisselle		pulvérisation pour 1 bassine d'eau	Lavette bleue Eponge / grattoir Bassine	Remplir la bassine d'eau avec le produit et nettoyer la vaisselle avec la lavette bleue

ANNEXES : EARS : EDUCATION AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Charte des intervenants en accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes sont une réalité qui concerne tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et de nombreux espaces de vie dont les accueils collectifs de mineurs, encouragés par la persistance des inégalités de sexe et de genre dans la société.

Les faits de violences sexuelles et sexistes portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à son intégrité physique et psychologique, et sont répréhensibles et sanctionnés pénalement.

Conscients des enjeux et déterminés à offrir aux mineurs et aux intervenants un environnement garantissant leur bonne santé physique, mentale et sexuelle, les professionnels, volontaires et bénévoles des accueils collectifs de mineurs se mobilisent.

Afin de participer à la lutte contre ces comportements, en tant qu'intervenant au sein d'un accueil collectif de mineur :

- Je proclame comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.
- Je garantis l'égalité de genre au sein des activités que je mets en œuvre.
- Je veille à maintenir un climat serein au sein du groupe et reste à l'écoute de chacun.
- J'aborde les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale de consentement.
- Je suis formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connais leurs différentes formes et sais comment agir dans ma structure.
- J'exerce la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et m'engage à les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de mon organisation.

Charte des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexuelles et sexistes

Préambule

Les paroles, comportements ou actes de violences sexuelles et sexistes peuvent se matérialiser dans tout espace social, y compris dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), où ils peuvent être le fait d'adultes entre eux ou sur des mineurs placés sous leur autorité ou le fait de mineurs entre eux. Répréhensibles, ils peuvent entraîner des condamnations d'autant plus sévères lorsqu'il s'agit de faits commis par des adultes sur des mineurs. Dans tous les cas, les violences sexuelles et sexistes ont des conséquences pour les victimes et peuvent notamment affecter la santé mentale, physique et sexuelle des victimes.

Les acteurs de la filière, gestionnaires et employeurs des ACM, ont la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir aux mineurs et au personnel encadrant un environnement garantissant leur bonne santé, physique, mentale et sexuelle.

Engagés de longue date conformément à leurs valeurs issues de l'éducation populaire, ils décident maintenant de se mobiliser ensemble pour mener une lutte collective contre ces violences.

Dans cet objectif,

Les acteurs du secteur de l'animation, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, adoptent une charte qui constitue le fondement de toute action en matière de prévention, de sensibilisation, de formation, d'éducation et, le cas échéant, de signalement et de sanctions par les autorités compétentes.

Condamnant explicitement toute violence et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle, cette charte appelle les organisateurs d'ACM en leur fonction d'employeur et en leur fonction de responsable de mineurs à faire preuve de vigilance vis-à-vis des comportements violents et sexistes, les incite à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de plainte et de soutien s'il y a lieu.

Elle engage les organisations à promouvoir une attitude préventive et à remplir leurs obligations de signalement en cas de violences identifiées ou suspectées.

Les organisateurs d'ACM et leurs partenaires, signataires de cette charte :

I. En matière de prévention :

- Proclament comme valeur première le respect des personnes.

- S'engagent à inscrire la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le projet éducatif.

- S'engagent à recruter des personnels formés sur les questions relevant des violences sexuelles et sexistes, ou le cas échéant à leur proposer une formation ; et s'assurent que ces formations ont bien été réalisées.

- Favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.

- S'engagent à sensibiliser les équipes, notamment au moyen de ressources internes à chaque organisme signataire, et du guide de bonnes pratiques réalisé par la Djepva en relation avec les acteurs du secteur de l'animation.

- S'engagent à sensibiliser les mineurs et communiquer auprès des familles et des partenaires sur les violences sexuelles et sexistes et les questions d'égalité de genres, au moyen de ressources adaptées, et si possible, réalisées en concertation avec les professionnels et le public.

En matière de protection et d'accompagnement des victimes

- S'engagent à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexuelles et sexistes commises par des adultes sur des mineurs ou sur d'autres adultes ou, encore de mineurs sur leurs pairs, et à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes en suivant les procédures idoines.

- S'engagent à assurer une veille et un suivi des violences sexuelles et sexistes répertoriés aux niveaux local et/ou national.

- S'engagent à assurer la protection des victimes et des témoins éventuels par des mesures dont ils détiennent la prérogative (suspension, changement d'affectation en attente d'une éventuelle décision de justice, licenciement, etc.) tout en respectant la présomption d'innocence.

- S’engagent à orienter les victimes vers les structures de prise en charge psychologique, administrative et/ou
judiciaire.

En matière d’évaluation et de communication

- S’engagent à contribuer à la réalisation d’un bilan national, sous l’égide des services de l’État, des violences sexuelles et sexistes commis au sein des accueils collectifs de mineurs ou en relation avec ces derniers pour autant qu’ils concernent des personnes impliquées dans l’environnement des ACM.

- S’engagent à participer à des actions de communication et d’information proposées par les services de l’État aux niveaux local et national et s’appuyant notamment sur le bilan annuel.